



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 7 NOVEMBRE 2013

PROCES-VERBAL

Etaient présents : MM. ALBIN – AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – M. BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – MM. GUEGUEN – GUMIEL – ICART – LEROY – LISNARD (pouvoir à M. DELIA à partir du rapport n° 7) - LORENZI – LUCA – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Mme MIGLIORE – Dr MORANI – MM. MOTTARD – PAUGET – Drs REVEL – ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – THAON – TUJAGUE – VELAY – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

Etaient excusés : Pr ASSO (pouvoir à M. CIOTTI) – Mme GOURDON (pouvoir à Me CONCAS) – M. VEROLA (pouvoir à M. AZINHEIRINHA).

Etaient absents : MM. KANDEL – TABAROT – TAMBAY.

L'an deux mille treize le 7 novembre, le Conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 h 35 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je déclare ouverte cette session plénière de notre Conseil général. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je demande à Caroline MIGLIORE de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du Conseil général.

Mme MIGLIORE.- Le quorum est atteint M. Le Président.

M. Le Président.- Merci. Si vous en êtes d'accord, nous serions très heureux que vous acceptiez la fonction de Secrétaire de séance.

Le quorum étant réuni, nous allons commencer l'examen de notre ordre du jour qui appelle le débat d'orientations budgétaires et la décision modificative n°1. Avant de passer la parole à Mme GIUDICELLI, je souhaite vous présenter en quelques mots les orientations budgétaires pour l'année 2014 et les grands axes de cette décision modificative.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

M. Le Président.- Nous sommes réunis aujourd'hui pour une séance d'abord technique, mais qui s'inscrit dans un contexte économique national extrêmement dégradé. Cette dégradation économique et sociale revêt naturellement et malheureusement des conséquences importantes pour notre département.

Ce moment budgétaire est un moment important puisque nous allons à la fois débattre de notre décision modificative n°1, et de nos orientations budgétaires. En cette fin d'exercice budgétaire 2013, il s'agit pour nous d'ajuster nos dépenses et nos recettes en fonction de l'évolution de nos recettes, celles que nous pouvons constater à ce stade assez avancé de l'exécution budgétaire. Il convient également de définir les grandes orientations qui présideront à l'examen du budget primitif 2014.

Il s'agit pour nous de continuer de déployer une politique juste et équilibrée, une politique responsable et courageuse qui nous permette de dégager des marges de manœuvre budgétaires indispensables à la réalisation de nos missions de solidarité humaine et de nos missions de solidarité territoriale. Ces choix, et c'est l'honneur de la démocratie locale qui nous réunit, sont des choix politiques au sens le plus noble du terme. C'est sur ce terrain politique, celui de la capacité à arrêter des décisions, à vous les proposer et à s'y tenir, que je me situe.

Un mot sur le contexte qui entoure l'examen de ces documents budgétaires : un contexte national extrêmement dégradé. Je crois que jamais nous n'avons eu à faire face dans notre pays, au cours des cinquante dernières années, à une situation aussi dégradée. Tous les paramètres sont aujourd'hui au rouge. La dette atteint un niveau historique : 1 900 milliards d'euros de dette. Le montant qui pèse sur chaque citoyen français s'élève à 27 000 €. C'est un record historique. La croissance est en berne. Peut-être atteindrons-nous 0,1 % en 2013. Nous sommes très loin des promesses que nourrissait le candidat HOLLANDE il y a un peu plus d'un an pendant la campagne présidentielle. Les déficits se maintiennent à un niveau extrêmement élevé.

Le chômage gagne des sommets et a franchi tous ses records historiques au mois de septembre dernier, malgré ce qu'on a pudiquement appelé le « bug statistique » qui avait – personne n'y avait cru d'ailleurs – artificiellement fait décroître le chômage au mois d'août. Aujourd'hui, je ne m'en réjouis pas, je le déplore, nous avons un niveau de chômage

absolument insupportable qui frappe 3,3 millions de personnes totalement privées d'emploi, et qui en frappe 5 millions si l'on compte les personnes ayant une activité partielle et qui ne figurent pas dans cette catégorie qui recense uniquement les chômeurs privés totalement d'emploi.

Les perspectives pour 2014 ne sont pas plus réjouissantes. Notre pays est aujourd'hui à la traîne d'une certaine reprise économique internationale qui a pu se dessiner. Notre pays est en panne et connaît des plans de redressement qui frappent aujourd'hui plus d'un millier d'entreprises. *Le Monde* évoquait hier soir la suppression imminente de 50 000 emplois. La désindustrialisation se poursuit. Les entreprises traversent de grandes difficultés.

En même temps, nous voyons dans l'actualité cette colère qui légitimement aujourd'hui gronde chez les Français, chez ceux qui travaillent. Cette révolte, qui s'est exprimée en Bretagne, et qui commence à gagner d'autres territoires. Elle se nourrit de cette contestation vis-à-vis de ce fardeau fiscal devenu confiscatoire et insupportable. Il paralyse l'économie. Là aussi, la France a battu un triste record, celui des prélèvements obligatoires les plus élevés au monde : 46,3 %. Nous avons dépassé les pays d'Europe du Nord. Cette imagination fiscale – la seule imagination à traverser les rangs de la majorité aujourd'hui – devient totalement inacceptable pour les Français. Ils le disent, ils le crient, ils ne le supportent plus. Les entreprises sont accablées d'impôts. Augmentation de l'impôt sur les sociétés et d'une multitude de taxes : 84 taxes ont été créées depuis l'élection de M. HOLLANDE, 52 milliards d'euros supplémentaires qui pèsent sur les ménages et les entreprises.

En même temps, on voit que du fait de l'incohérence de cette politique économique, les dépenses supplémentaires sont la cause de ces impôts nouveaux. Les socialistes ont conduit une politique de gribouille. Ils ont augmenté les dépenses en arrivant au pouvoir. Ils ont créé 60 000 emplois de fonctionnaires dans l'Education Nationale, alors que la France est déjà le pays d'Europe qui compte le plus d'enseignants, qui consacre le plus de budget à l'Education Nationale, malgré des résultats toujours plus faibles sur la qualité des résultats scolaires de nos élèves. Malgré ce poids de l'Education Nationale qui est déjà important, et au lieu de corriger comme nous l'avons fait les erreurs et les incohérences de ce système, ils n'ont rien trouvé de mieux que de recruter 60 000 fonctionnaires, de creuser des trous un peu partout, et d'essayer aujourd'hui, face à l'urgence de la situation, de boucher les trous qu'ils ont eux-mêmes creusés.

Dans l'urgence, dès qu'il y a un problème, la solution est désormais fiscale. De façon quelque peu pavlovienne, dès qu'une difficulté apparaît, on crée une taxe, on crée un impôt, on accroît les cotisations sociales, on accroît les charges de façon totalement incohérente. Je prends l'exemple des emplois d'avenir, des emplois aidés, là aussi, pour artificiellement essayer de respecter, et ce serait le premier qui serait respecté, l'engagement du Président de la République d'inverser la courbe du chômage. A coups de milliards d'euros, 3 milliards d'euros, on crée des emplois artificiels, des emplois d'avenir, des emplois aidés, qui sont des emplois sans avenir, qui sont de faux emplois, qui créent de l'illusion. Or ces emplois, il faut les payer. Quand on crée des dépenses publiques nouvelles, il n'y a pas d'autre solution, si on ne veut pas faire augmenter la dette, que de créer des impôts nouveaux. C'est cela la perversité du système socialiste.

Notre collectivité en subit les conséquences. Notre département en subit les conséquences, puisque nous connaissons une augmentation du chômage. Des entreprises ont fermé. Je pense à Texas Instruments dans les Alpes-Maritimes. Cette politique a des

conséquences ici, chez nous, et partout, et ces conséquences sont néfastes. Cette politique a aussi des conséquences sur le budget des collectivités locales en général, et du Conseil général en particulier. Le Gouvernement a en effet décidé, pour l'exercice budgétaire 2014, d'une baisse importante des dotations aux collectivités locales d'1,5 milliard d'euros. Nous en reparlerons.

Nous avons aussi des conséquences en matière d'activité économique après les choix opérés par le Gouvernement. Ce climat de morosité, ce climat qui pénalise, stigmatise, dénonce ceux qui entreprennent, qui dénonce les propriétaires, qui fragilise tous ceux qui ont la volonté d'entreprendre, a des conséquences sur la croissance et sur l'activité.

Je prends l'exemple qui nous concerne directement du marché immobilier qui a toujours été un moteur de l'activité économique azurienne. Nous avons connu au cours de l'exercice 2013 une chute très forte du marché de l'immobilier et du marché de la construction. Jamais aussi peu de logements ont été construits en France, malgré là aussi les promesses de M. HOLLANDE, du fait des politiques totalement absurdes conduites par Mme DUFLOT qui a pris pour cible les propriétaires, et qui dissuade tous ceux qui veulent investir dans la pierre de le faire.

Cette politique a gelé le marché de l'immobilier. Nous en mesurons les conséquences très directement. Ce sera d'ailleurs une des causes essentielles de la décision modificative n°1 puisqu'à fin octobre, nous enregistrons une baisse de 40 M€ de nos droits de mutation à titre onéreux. C'est la deuxième baisse par son ampleur dans l'histoire du département, après la chute qui avait suivi la crise internationale de 2008. Nous avons en effet perdu 110 M€ de recettes en 2009 sur les droits de mutation. Nous sommes à nouveau très fortement frappés : 40 M€ de baisse dont je vous inviterai à prendre acte aujourd'hui dans cette décision modificative.

Je vous rappelle que nous avons adopté un budget primitif de 1,303 milliard d'euros. Ce projet de décision modificative va modifier à la marge ce budget primitif (0,1 %). Nous aurons un nouvel équilibre en dépenses et en recettes, avec une baisse de nos dépenses de 11,3 M€, qui est la conséquence directe de cette baisse des droits de mutation.

Dans nos recettes, nous prenons acte de la baisse de 40 M€ des droits de mutation. Dans nos dépenses, nous prenons acte aussi, nouvelle conséquence de cette situation économique, de l'augmentation très forte du nombre d'allocataires du RSA en 2013 : plus 6 % d'allocataires du RSA en 2013, pour un coût non-compensé à la charge du Conseil général de 9,5 M€ d'euros. Les chômeurs de fin de droit basculent dans le dispositif RSA. C'est là aussi une conséquence directe de la situation économique et de l'incurie de la politique du Gouvernement et de la majorité.

Autre dépense nouvelle dont il convient de prendre acte dans cette décision modificative, l'augmentation, décidée unilatéralement par le Gouvernement, des cotisations frappant les agents des collectivités locales et versées à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales, la CNRACL : 1,5 M€ pour le Conseil général des Alpes-Maritimes.

Nous avons donc d'un côté 40 M€ de recettes de moins, et de l'autre côté 11 M€ de dépenses obligatoires, que nous subissons, qui ne sont pas du choix du Conseil général, et qui ne sont pas des conséquences des décisions que nous prenons ensemble, mais qui nous sont imposées, qui descendent d'en haut et qui frappent les collectivités en général.

Nous pourrions, face à ce contexte, voir notre situation se dégrader beaucoup plus fortement. Face à ces difficultés, nous avons fait un choix qui nous honore et que je vous propose d'adopter aujourd'hui : celui de maintenir très strictement au même niveau nos dépenses de fonctionnement. Cette décision modificative ne fera pas augmenter nos dépenses de fonctionnement qui sont maintenues à 940,2 M€. C'est le cinquième exercice budgétaire où nos dépenses de fonctionnement sont stables ou en diminution. Elles étaient de 916 M€ en 2008, de 944 M€ en 2009, et elles sont aujourd'hui de 940 M€. Sur les exercices de 2009 à 2013, malgré une augmentation très forte des aides individuelles de solidarité – APA, PCH, RSA, plus de 30 M€ de dépenses à la charge du Conseil général – nous avons stabilisé et même fait reculer au cours de cet exercice budgétaire, nous le constaterons en fin d'exercice, nos dépenses de fonctionnement.

Cette situation a bien-sûr des explications qui se trouvent dans les économies extrêmement importantes que nous avons conduites au niveau du Conseil général : des économies sur nos moyens généraux, sur nos dépenses de communication, sur nos frais de fournitures, de téléphonie, de déplacement, de fluides ; des économies sur nos implantations immobilières (1,5 M€ avec le redéploiement de tous les bureaux au centre administratif) ; des économies de 10 M€ sur la diminution des effectifs, puisque nous en sommes aujourd'hui à 4 600 agents, contre 5 100 en 2009 ; des économies avec la suppression de 200 véhicules de service. Au total, nous avons réduit nos dépenses de fonctionnement de 110 M€ sur la période, ce qui nous a permis d'absorber ces chocs, notamment l'augmentation des allocations imposée par la conjoncture économique au Conseil général des Alpes-Maritimes.

Grâce à cette volonté, nous avons pu maintenir un niveau d'investissement qui se situe toujours dans la moyenne de la strate des départements millionnaires. Bien-sûr, certains le diront, nous avons vu nos montants d'investissement reculer. Après la très forte période d'investissement 2003-2008 qui a permis un rattrapage important des équipements structurants dans notre département avec le plan Route (1 milliard d'euros), le plan Collège Avenir (560 M€), le plan Sécurité (114 M€). Nous avons quasiment achevé le plan Sécurité. Il ne reste que la gendarmerie de Carros à réaliser. Sur le plan Route, nous avons fait à peu près la moitié du chemin. Sur le plan Collège Avenir, nous en sommes aux deux tiers.

Il y a donc eu un effort considérable d'investissement, essentiellement financé par l'emprunt. Aujourd'hui, nous avons stabilisé nos investissements à un niveau qui est conforme aux investissements moyens des départements comparables aux Alpes-Maritimes. Nous avons veillé à ce que cette décision modificative ait peu de conséquences, malgré ces 40 M€ de recettes de moins et ces 11 M€ de dépenses de plus. Nous aurons des conséquences sur l'investissement de l'ordre de 11 M€, dont je vous demande de prendre acte dans cette décision modificative.

Je veux souligner que nous avons fait le choix de maintenir un niveau d'aides aux collectivités de notre département extrêmement élevé. La décision modificative vous propose de rallonger les autorisations de programme pour les aides aux communes. Nous aurons octroyé aux collectivités de ce département, communes et intercommunalités, près de 57 M€. C'est le niveau le plus élevé depuis cinq ans. Nous n'avons donc pas voulu freiner les investissements, et notamment les investissements en cours de réalisation, dans les communes des Alpes-Maritimes. Nous avons différé certains investissements du Conseil général, mais nous avons maintenu ce choix d'une aide aux communes dynamique et volontariste. C'est aussi cela le rôle, la mission, l'essence même d'un Conseil général. C'est pour notre Conseil général l'expression de la solidarité territoriale qui consacre la volonté d'apporter à chaque commune du département les moyens pour conduire à leur terme les projets d'investissement.

Voilà pour l'ossature et le contexte budgétaire de cette décision modificative n°1. Ce contexte va naturellement conditionner fortement la préparation de notre budget primitif 2014. Nous connaissons le contexte, et nous n'envisageons pas à ce stade d'amélioration dans la situation économique de notre pays. Tous les organismes de conjoncture et de prévision le confirment. Je vous proposerai à ce stade que le budget primitif 2014, dont nous définissons aujourd'hui les grandes orientations, repose sur trois piliers essentiels.

La continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous n'augmenterons pas nos dépenses de fonctionnement en 2014.

Le recours limité à l'emprunt et si possible, si nous avons une embellie au niveau des droits de mutation, l'amorce d'un désendettement de la collectivité. Je note là aussi que nous avons diminué le recours à l'emprunt et stabilisé l'endettement après une période de très forte croissance. Cette stabilisation était bien entendu nécessaire.

Le troisième pilier est un choix que je vous propose de valider : le refus de toute augmentation de la fiscalité directe. Il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité directe en 2014. Nous nous y étions engagés au début de cette mandature et pour toute la durée de celle-ci. C'est un engagement de notre majorité départementale. Cet engagement sera tenu en 2014. Certains pourraient faire des choix différents. Je considère aujourd'hui que le recours à l'impôt est un choix absurde qui pénalise ceux qui travaillent, ceux qui ont la volonté d'investir, qui est nuisible à la croissance et nuisible en conséquence à l'emploi. Il n'y aura donc pas d'augmentation de la fiscalité en 2014.

Après avoir évoqué nos recettes, celles en tous cas qui revêtent un caractère volontaire de la part du Conseil général, celles qui dépendent de nous, de notre choix, de votre choix mes chers collègues, aujourd'hui, nous le savons bien, la plus grande partie de nos recettes provient des choix opérés par l'Etat, notamment sur les droits de mutation à titre onéreux. La diminution de la dotation globale de fonctionnement décidée par le Gouvernement aura une conséquence en 2014 sur nos recettes. Cette diminution de la dotation globale de fonctionnement sera de l'ordre de 10 à 14 M€ pour le Conseil général.

En même temps, nous savons que le montant de l'APA et de la PCH, et que le nombre des allocataires du RSA vont continuer à croître. Nous aurons donc toujours cette tension sur nos dépenses de solidarité humaine et sur nos dépenses sociales. Cette situation affecte lourdement tous les départements de France. Aujourd'hui, plus de la moitié des départements de France se trouvent en quasi-situation de cessation de paiement. Ce n'est fort heureusement pas le cas du Conseil général des Alpes-Maritimes.

Beaucoup de conseils généraux ne font plus qu'assumer le versement de ces trois allocations. Avec le paiement des agents et le versement de notre engagement pour le SDIS, une fois enlevés ces trois postes, il ne reste quasiment plus rien. En tous cas pour la plupart des départements aujourd'hui, il ne reste plus rien pour financer des dépenses d'investissement ou pour aider les communes. Grâce à nos efforts d'économie, et grâce à nos efforts de baisse de la dépense publique, nous avons pour notre part encore cette marge.

Face à cette situation de crise, le Gouvernement, dans sa « grande générosité », a imaginé un système de transfert d'un peu plus de 2 milliards d'euros aux départements, avec 850 M€ pour les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. C'est le premier transfert aux départements dans un fonds global. Le deuxième transfert est l'autorisation donnée aux conseils généraux d'augmenter le taux des droits de mutation à titre onéreux.

Nous avons aujourd'hui un prélèvement de 3,8 % sur toutes les transactions immobilières. Si la loi de finances actuellement en discussion devant le Parlement était approuvée, ce taux pourrait être porté à 4,5 %.

Le Gouvernement nous dit ainsi qu'il ne compense pas les dettes qu'il nous doit. J'associe dans ces dettes tous les gouvernements. Depuis 2002, l'écart entre les dépenses que le Conseil général a engagées, notamment au titre de la solidarité humaine, et les recettes de compensation que nous avons reçues de l'Etat, s'élève à 1 milliard d'euros : 2,533 milliards d'euros de dépenses, et 1,531 milliard d'euros de compensation. L'écart le plus manifeste se concentre sur l'APA. Rien que sur l'APA, il y a 800 M€ d'écart. En 2002, l'APA nous était compensée à pratiquement 45 %. Aujourd'hui, c'est moins de 30 %. Cette charge au titre de la dépendance devient totalement insupportable pour la plupart des départements.

Au lieu de payer ses dettes, l'Etat, avec la logique habituelle des socialistes, recourt à l'impôt : on vous autorise à augmenter l'impôt, on vous oblige à augmenter l'impôt. Mais cela aurait été trop simple. L'Association des Départements de France a proposé un système encore plus pervers. L'augmentation du taux va devenir obligatoire. Un amendement a été déposé en ce sens à l'Assemblée Nationale par les députés socialistes, et il y aura un fonds national qui fera remonter le produit de cette augmentation pour le répartir sous une forme de péréquation.

Que signifie cette péréquation ? Elle veut dire beaucoup pour les copains, et peu pour les opposants. Le département de la Corrèze, dont le budget est quatre fois plus petit que celui du département des Alpes-Maritimes, va bénéficier du retour de cette péréquation. Nous pouvons en être pratiquement certains. On va prélever dans les départements qui sont bien gérés, qui ont une activité économique forte avec des droits de mutation élevés, pour compenser la gabegie des dépenses publiques des départements qui ont dépensé, comme le Gouvernement actuel, sans compter.

Je dénonce ce hold-up fiscal du Gouvernement sur les départements. Je dénonce ce hold-up politique qui est en train d'être opéré. C'est un véritable scandale qui est à la base de cette politique. Nous la dénoncerons à l'Assemblée Nationale. Des recours seront faits devant le Conseil Constitutionnel. C'est le vol de certains départements qui est tout simplement organisé aujourd'hui. Le Gouvernement ne compense pas. Il mystifie, il trompe les Français. Ce seront malheureusement les contribuables qui en paieront le prix.

Pour le moment, nous savons qu'il y aura sans doute une augmentation des droits de mutation, mais nous ne savons pas dans quelle proportion. Nous savons que nous allons être dépossédés de notre capacité à maîtriser nos recettes, puisque nous allons être victime d'un nouveau fonds de péréquation, sachant que nous subissons déjà une péréquation depuis 2011. 2011, 2012, 2013 : 72 M€ de péréquation sur les droits de mutation auront été prélevés sur les finances du Conseil général des Alpes-Maritimes. C'est déjà un effort conséquent, et on nous en annonce un autre.

Sur les recettes, il y a donc cette incertitude sur les droits de mutation, sachant que sur la fiscalité directe, nous avons fait le choix de ne pas y recourir de façon supplémentaire. Sur l'emprunt, nous maîtriserons le recours à l'emprunt avec l'objectif de stabiliser l'endettement.

Enfin, et c'est un pilier essentiel qui est pour moi au cœur de nos engagements et de nos responsabilités publiques : la maîtrise des dépenses publiques. La France, l'Etat, mais aussi les collectivités locales, sont allés beaucoup trop loin dans cette course effrénée à la

dépense publique. Nous sommes le pays au monde qui a désormais ce triste record d'avoir un niveau de dépenses publiques de plus de 56 % de toute la richesse produite. C'est beaucoup. C'est trop. Cela devient insupportable. Il y a un lien direct entre l'augmentation de ces dépenses publiques et l'augmentation de nos prélèvements, puisque ce sont nos prélèvements qui financent les dépenses publiques. Ce sont les prélèvements qui empêchent la création d'une richesse supplémentaire. C'est donc un cercle vicieux.

Nous avons fait un choix inverse au Conseil général des Alpes-Maritimes : celui de serrer la ceinture du fonctionnement, celui de diminuer notre dépense publique. Je l'ai mentionné précédemment, mais ce chiffre est l'honneur de la majorité : 110 M€ de dépenses de fonctionnement en moins. Nous avons été les précurseurs. J'ai lu le rapport récent de la Cour des Comptes qui dénonçait certaines gabegies, et c'est vrai qu'elles existent, de beaucoup de collectivités qui ont dépensé sans compter dans des politiques publiques qui n'étaient ni efficaces ni pertinentes, avec un gaspillage d'argent public, avec un gaspillage de l'argent du contribuable.

Nous avons pris nos responsabilités ici. C'est notre fierté et notre honneur. Nous avons fait diminuer nos dépenses de fonctionnement. Nous l'avons fait fortement. Si vous adoptez notre décision modificative et si vous adoptez dans quelques semaines notre budget primitif, nous continuerons de faire diminuer nos dépenses de fonctionnement. Le meilleur moyen d'être solidaire, notamment avec ceux qui sont le plus affectés par la crise, n'est sûrement pas le laxisme dans la dépense publique ou la création de faux emplois, mais bien le souci de rationalité et d'efficacité, de prudence et de transparence, dans la gestion publique.

Enfin, nous veillerons à maintenir et relancer l'investissement dans notre département en 2014. Si nous enregistrons des marges et des recettes supplémentaires en 2014, notamment au titre des droits de mutation, puisque j'ose espérer que le niveau historiquement bas que nous avons enregistré en 2013 s'atténuera quelque peu en 2014 – et nous voyons bien aujourd'hui qu'en fin d'année, notamment du fait d'un texte un peu plus favorable sur l'imposition des plus-values immobilières, nous enregistrons plus de transactions et donc plus de recettes –, s'il y a une embellie au niveau des recettes, si nous avons malgré tous les prélèvements qui sont faits quelques recettes supplémentaires qui arrivent, nous les consacrerons et les affecterons intégralement à l'investissement et à la diminution du recours à l'endettement. C'est un engagement que nous prenons.

Des orientations budgétaires simples : maintien de l'effort sur la rationalisation de la dépense publique, malgré l'augmentation des dépenses sociales. Ce qui signifie qu'il faudra faire des efforts ailleurs : diminution et stabilisation de l'endettement, pas de recours à la fiscalité directe, et relance de l'investissement. Voilà les piliers porteurs de ce budget primitif 2014 dont je voulais aujourd'hui vous présenter les orientations.

Pour conclure, je ne peux m'empêcher d'évoquer avec vous une citation de TURGOT qui écrivait en 1774 à son roi : « *Je me borne, Sire, à vous rappeler ces trois paroles : point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunt. Point de banqueroute, ni avouée ni masquée. Point d'augmentation des impôts, la raison en est dans la situation de vos peuples et encore plus dans le cœur de votre Majesté. Point d'emprunt, puisque tout emprunt diminue toujours le revenu libre.* » C'était en 1774. M. HOLLANDE serait bien inspiré de lire TURGOT.

Je vous remercie.

Je vous propose de céder la parole à Mme GIUDICELLI pour la présentation de la décision modificative. Nous aurons ensuite un débat globalisé.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2013

Mme GIUDICELLI.- Ce projet de décision modificative pour 2013 est caractérisé par la baisse de nos recettes d'un montant de 35 M€. Cette diminution a été absorbée par la bonne gestion dont a fait preuve notre Conseil général, avec la reprise de l'excédent cumulé 2012 à hauteur de 23,7 M€, la limitation des dépenses de fonctionnement, et enfin la réduction de nos dépenses d'investissement pour 11,3 M€.

En recettes, nous avons une diminution des droits de mutation proposée à hauteur de 40 M€ pour prendre en compte la chute des encaissements que nous connaissons depuis le début de l'année. Quant au montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) notifié en début d'année, il est abondé de 5 M€.

En investissement, globalement, les dépenses sont en baisse de 11,3 M€, chiffre limité par rapport à la diminution de nos recettes. La mission « *action sociale* » diminue de 1,3 M€ pour ajuster les prévisions aux demandes de paiement formulées par les bénéficiaires de subventions. La mission « *développement des infrastructures routières* » est en baisse de 5,2 M€. La mission « *aménagement et développement du territoire* » présente une baisse de 500 000 € qui comprend : une augmentation de 1,9 M€ sur le logement, une hausse de 850 000 euros au titre de la solidarité territoriale, une baisse de 1,5 million d'euros au titre du transport multimodal, une baisse de 750 000 € sur l'économie, une baisse de 500 000 € sur les ports, une baisse de 500 000 € sur l'environnement.

Les crédits relatifs à la mission « *fonctionnement de l'administration* » sont réduits de 200 000 €. Ceux relatifs à la Métropole Nice Côte d'Azur progresseront de 278 000 € en raison de l'indexation sur l'évolution de la DGF, et de la dotation de compensation versée par le Département au titre des exercices 2012 et 2013.

Les différentes missions « *actions éducatives, sportives et culturelles* » font l'objet d'une augmentation de 1,3 M€. La politique éducation est en hausse de 3,7 M€ et prend en compte l'intégration comptable des opérations confiées à la SAEM SACA qui est équilibrée par une recette de même montant. La politique d'enseignement supérieur est en baisse de 2,4 M€ grâce aux levées de réserve du Campus STIC.

En fonctionnement, la mission « *action sociale* » bénéficie d'un abondement de 3,1 M€ de crédits répartis de la manière suivante :

- 9,5 M€ ajoutés pour le RSA pour prendre en compte l'évolution du nombre d'allocataires ainsi que la revalorisation de l'allocation ;
- un abondement de 1,1 M€ au profit de l'enfance, essentiellement au profit des actions éducatives à domicile (AED) et des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) engagées dans le cadre de la protection de l'enfance ;

- une baisse de 4,3 M€ de la politique Personnes âgées afin de prendre en compte l'impact définitif du paiement net des dépenses d'hébergement aux établissements ;
- une baisse de 2,6 M€ sur la politique Personnes handicapées, compte tenu du décalage observé dans les ouvertures d'établissements.

La mission « *fonctionnement de l'administration* » est abondée globalement de 1,5 M€ compte tenu de l'augmentation de la cotisation CNRACL notifiée postérieurement au vote du budget primitif.

La mission « *développement des infrastructures routières* » connaît une légère baisse de 175 000 €.

La mission « *aménagement et développement du territoire* » enregistre une baisse de 2,7 M€ pour ajuster les lignes de crédits aux besoins de dépenses d'ici la fin de l'exercice.

La mission « *actions éducatives, sportives et culturelles* » diminue de 2,9 M€ au regard de l'état d'avancement des différents programmes.

Ainsi, les compléments de crédits allocations RSA et cotisations CNRACL sont intégralement financés par des économies, les dépenses de fonctionnement restant inchangées par rapport au budget primitif à 940 M€.

Je vous propose d'adopter ce projet de décision modificative n°1.

M. Le Président.- Je vous remercie de cette présentation. M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- M. Le Président, lorsque vous avez terminé votre propos, j'ai été rassuré. Vous parliez de TURGOT, et j'ai eu peur que vous évoquiez le « TURGOT à la sauce hollandaise ». Vous ne l'avez pas fait, je vous en remercie. Je sais que vous êtes un historien émérite, mais je voudrais vous rappeler que TURGOT a été révoqué pour informations erronées sur les finances du royaume. Soyez prudent dans vos citations.

M. Le Président.- D'autres pourraient être révoqués...

M. DAMIANI.- Plaisanterie mise à part, M. Le Président, quelle verve et quelle diatribe en direction du Président de la République et du Gouvernement. Il s'agit d'une tactique qui est vieille comme le monde et qui vise à éluder ses propres responsabilités dans une situation qui est en l'occurrence ici celle des finances du Conseil général.

Je voudrais revenir à des choses plus basiques. J'ai mis cinq minutes, voire moins, pour parcourir le document relatif aux orientations budgétaires 2014. C'est dire s'il est long. Pour l'essentiel, il s'agit d'une longue complainte, d'une longue litanie, réitérée d'ailleurs de manière inouïe ici à la tribune. Vous évoquez de sombres perspectives, notamment en ce qui concerne les recettes versées par l'Etat – DGF en baisse, le FCTVA, les dotations et autres concours – en passant presque sous silence, mais vous l'avez évoqué en fin de propos, les mesures annoncées par le Gouvernement du titre du projet de loi de finances 2014. Vous

l'avez indiqué, il s'agit du transfert de produits perçus par l'Etat au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ou encore, vous l'avez dit également, le relèvement des taux des droits de mutation.

M. Le Président, vous m'avez tout de même un peu étonné dans votre propos. Sous l'ère SARKOZY, vous exhortiez cette noble assemblée, à cette même tribune, à se montrer solidaire du Gouvernement confronté à une crise économique et financière sans précédent. Et aujourd'hui, vous feignez d'ignorer cette crise qui perdure. Il n'est plus question d'effort partagé, de participation au redressement des comptes de la nation plombés, vous l'avez dit également, en partie par les dérives de certaines collectivités locales.

Vous désignez le bouc émissaire, le responsable de tous les maux, c'est-à-dire le Gouvernement de la France, c'est-à-dire le Président de la République, en oubliant l'héritage calamiteux laissé par les gouvernements SARKOZY – FILLON : des déficits records, une dette astronomique, une balance commerciale largement déficitaire. En résumé M. Le Président, vous occulterez allègrement la double peine que subit le pouvoir : un, la crise économique qui perdure ; deux, l'héritage calamiteux laissé par la droite à ce Gouvernement.

Cela dit, peut-être faudrait-il procéder à notre autocritique. Les dépenses inconsidérées pendant quelques années, les investissements colossaux, les emprunts à tout-va pendant des années que l'on doit aujourd'hui forcément assumer. Pour le reste, comme je l'ai indiqué en préambule, il n'y a rien à gratter, simplement des économies sur les dépenses sociales et forcément une nouvelle baisse des investissements qui sont envisagés à demi-mots, vous l'avez dit. A cet égard, il est à noter que le ratio d'équipement brut tel que vous nous le présentez passe à 7,2 %. Je crois que c'est un pourcentage équivalent à celui de la Martinique en termes de dépenses d'équipement brut. Au train où vont les choses, on risque de se voir décerné bientôt le bonnet d'âne.

Certes, vous annoncez une stabilisation des dépenses de fonctionnement, due essentiellement au non-remplacement de la plupart des départs en retraite, le non recours de façon accrue à l'emprunt, sans que cette formule lapidaire nous indique le montant précis que vous entendez solliciter des banques, ou encore le maintien de la fiscalité directe locale au niveau actuel. Ces engagements, même si les investissements en pâtissent, seront sans doute respectés en 2014. Ils seront sans doute respectés également en 2015 pour des raisons que tout le monde ici imagine. A compter de cette date, sauf embellie économique remarquable, l'orthodoxie financière nous rappellera à son bon souvenir. Elle nous interpellera lorsque l'épargne brute, déjà faiblarde et qui va encore baisser de 20 M€ après la décision modificative n°1, ne parviendra plus à permettre le remboursement de l'annuité du capital de l'emprunt.

Ces orientations budgétaires font partie de la catégorie des mauvais crus, et notre groupe porte sur elles un jugement sévère.

Quant à la décision modificative n°1 pour 2013, il s'agit d'une toute petite décision modificative puisqu'elle affecte 1 % du budget, soit 11,3 M€. Néanmoins, il s'agit d'une

révision à la baisse d'un budget primitif déjà jugé chiche, sans ambition, et apparaissant comme une coquille vide. Cette décision modificative, vous avez été conduit à la soumettre au vote de l'assemblée départementale en raison d'une baisse prévisible des droits de mutation que vous estimez à 40 M€. Notre budget est de plus en plus dépendant de cette recette aléatoire. Si la situation devait perdurer, on se demande comment ne se produira pas à terme le terrible effet ciseau tant redouté par les collectivités. Une rentrée supplémentaire de la CVAE de l'ordre de 5 M€ redonne une petite bouffée d'oxygène, mais le mal est profond.

Vous arguez inlassablement la baisse des dotations de l'Etat, la compensation partielle des compétences transférées, mais le problème existait bien avant l'élection de François HOLLANDE à la tête du pays. La situation eut été identique si SARKOZY avait été réélu, lui qui prévoyait, comme il l'avait dit durant la campagne électorale, une baisse de 2 milliards d'euros par an, sur 5 ans, en direction des collectivités.

Résultat de cette décision modificative : si les crédits RSA, comme la loi vous y contraint, progressent de 8,9 M€ et servent à faire face à l'augmentation des allocataires, ils sont intégralement compensés et même au-delà par une amputation des crédits destinés à l'APA (6,7 M€) et en direction des handicapés (moins 2,6 M€). Au final, ce sont les investissements déjà largement en recul au budget primitif qui trinquent : moins 11,3 M€.

Nous avons voté contre le budget primitif en 2013 jugé insatisfaisant. Comme cette décision modificative s'inscrit logiquement dans cette même perspective, c'est en toute logique que nous adopterons le même vote.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Merci M. Le Président. N'ayant pas la nostalgie des anciens régimes, je vais revenir à un comportement très républicain qui sied si bien à notre assemblée.

M. le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Au début du rapport sur les orientations budgétaires de notre assemblée pour 2014 que vous nous présentez, M. Le Président, vous avez souhaité évoquer succinctement quelques grands indicateurs macroéconomiques sur l'état de la France en cette fin 2013.

Avec la posture convenue de ceux qui découvrent l'opposition et prêtent bien-sûr tous les vices au pouvoir qui les a remplacés, même quand celui-ci pare pourtant de vertus nouvelles la politique que vous souteniez hier et qu'il pourfendait alors.

N'est-ce pas le comble des paradoxes que de vous voir reprocher à l'actuel Président de la République de ne pas tenir ses engagements, en raison de sa conversion au dogme austéritaire qu'il prétendait combattre hier lorsque c'était le Gouvernement que vous souteniez qui la mettait en œuvre ? Que nous puissions, nous, lui adresser ce grief peut se comprendre puisque nous nous inscrivons dans la continuité de nos actes et de nos convictions, mais que cela vienne de votre part ne manque pas de surprendre.

Comme si d'une certaine façon, vous reprochiez au Gouvernement aujourd'hui d'avoir copié sur vous et de vous piquer vos outils, réduisant ainsi un espace politique où vous éprouvez de plus en plus de difficultés à matérialiser une réelle opposition et à masquer un accord sur le fond qui s'est d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises : le vote du Traité « Merkozy » sanctuarisant l'austérité et la soumission de notre pays aux diktats de l'Union Européenne, à la loi sur les métropoles qui programme la mort des communes et la disparition à terme des départements, en passant par l'accord national interprofessionnel qui représente un recul grave pour les droits des salariés. Autant de lois qui n'ont pu être votées qu'avec la complicité tacite des parlementaires de votre parti dont certains siègent d'ailleurs dans cette assemblée.

Mais il est vrai, comme l'écrivait le grand écrivain portugais Antonio LOBO ANTUNES : « *Quand on perd la mémoire, on perd sa faculté d'imaginer.* » Quand sous couvert du dogme sacré de réduction de la dépense publique que vous partagez avec le Gouvernement actuel, sont perpétuées des politiques que les électeurs avaient pourtant condamnées sans appel l'an dernier et dont on mesure chaque jour les ravages qui se creusent.

Lorsque l'on aborde la situation de l'emploi, avec ce chômage galopant dont personne aujourd'hui ne croit plus à une inversion de la tendance d'ici à la fin de l'année, comme ne cessent de le répéter pour s'en convaincre le Président de la République et ses ministres, on ne peut que constater que notre département n'a pas échappé à ce mal endémique, comme vous l'écrivez vous-même, avec une évolution plus rapide que la moyenne nationale. Et ce n'est pas l'inflation abusive des contrats précaires de quelques heures qui saurait masquer la réelle situation de l'emploi.

Mais au-delà de ce constat alarmant, quelles sont les actions qui traduisent une volonté politique de la part du département de contribuer à s'attaquer à ce fléau, notamment en soutenant par l'investissement l'activité des PME-PMI locales, premières créatrices d'emploi ? C'est précisément l'inverse que vous mettez en œuvre, au risque de vous contredire d'une page à l'autre lorsqu'après avoir présenté ce que vous nommez par euphémisme « *la maîtrise de la dépense publique* » comme la seule panacée à la crise, vous osez affirmer à la page suivante que « *maintenir un haut niveau l'investissement local est la meilleure réponse à faire à la crise* ». Mais l'évolution de l'investissement départemental est hélas en contradiction totale avec ce vœu pieu, et la DM ne fait que confirmer cette tendance puisque l'investissement y est le plus touché.

En 2013, pour la quatrième année consécutive, l'investissement est encore en baisse pour atterrir sous les 200 M€, soit une diminution de plus de 50 % et moins 215 M€ en 5 ans. Des dépenses d'investissement qui ne représentaient plus que 22 % du total des dépenses au compte administratif 2011, lorsqu'en 2008 elles se situaient à 31 % avec, qui plus est, un taux d'exécution ayant reculé de 16 %. Voilà la triste réalité de ce que vous appelez, avec une grande pudeur un redimensionnement des dépenses d'investissement.

Qui plus est, pour se vanter d'ainsi réduire le recours à l'emprunt, comme si le recours à l'emprunt était intrinsèquement mauvais, alors qu'il peut constituer un levier essentiel de relance, dès lors qu'il est vertueux et s'applique à des investissements socialement et économiquement profitables. La meilleure réponse à faire à la crise, ne disiez-vous pas, pour reprendre vos propres termes.

Un effondrement de l'investissement qui par ailleurs n'est pas sans incidence sur les recettes départementales lorsque le fonds de compensation de la TVA est passé de 35,7 M€ au

compte administratif 2008 à 20,3 M€ au compte administratif 2012, soit une baisse de 15,4 M€ en 4 ans représentant moins 43,14 %. C'est bien ce cercle vicieux qu'il faudrait rompre plutôt que de le creuser.

Et puisque nous abordons le chapitre des recettes, même si nous constatons que cette cure d'opposition vous a restitué une lucidité à laquelle vous ne nous aviez pas habitués durant le précédent quinquennat pour ce qui concerne la fable du financement à l'euro près des transferts de charges de l'Etat vers le Conseil général, la situation n'en reste pas moins des plus préoccupantes.

En effet, s'agissant du différentiel de couverture entre charges et compensations réelles relatif aux allocations individuelles de solidarité assurées par le département (APA, PCH, RMI et RSA), si le constat est acté d'une insuffisance de compensation estimée entre 4,8 milliards d'euros et 6,2 milliards d'euros depuis leur instauration en 2002, cela prouve bien que ce déficit ne date pas de 2012 et que nous étions donc fondés à dénoncer ce déficit qui se creusait, contrairement à ce que vous avez défendu pendant des années. D'ailleurs, pour le seul département des Alpes-Maritimes, ce différentiel est supérieur à 920 M€ sur la période 2004/2013, avec 214 M€ rien que pour 2012.

Nous avons toujours défendu, hier comme aujourd'hui, l'idée que ces politiques relevaient de la solidarité nationale et ne pouvaient rester seulement tributaires des moyens dont chaque collectivité dispose. A ce sujet, je voudrais vous rappeler une motion que nous avons déposée il y a un an, dont vous conveniez le bien-fondé quant à cette fable sur les transferts de charges, et dont vous aviez dit qu'en commission des finances, elle devrait être examinée afin qu'il puisse y avoir un consensus de l'assemblée dans la façon dont nous la soumettrions à l'Etat. A ce jour, cette motion n'est pas venue au débat. Je poursuis.

D'autant plus quand simultanément, non seulement les recettes diminuent mais l'autonomie fiscale des départements fond comme neige au soleil. Quel rôle peut encore jouer le département quand globalement, plus de 80 % de son budget servent à financer des politiques contraintes par l'Etat sans qu'il puisse en maîtriser ni l'évolution des dépenses ni celle des recettes, les moins de 20 % restants étant censés pouvoir soutenir les politiques volontaristes dans le cadre d'une clause de compétence générale vidée de sa portée ?

Avec une autonomie en peau de chagrin qui n'a cessé de se rabougrir pour voir la part des recettes dont le département décidait, passer d'un tiers en 2009 à 16 % à l'heure actuelle. Une situation aggravée, tout d'abord par la suppression de la taxe professionnelle que vous aviez promue puis ensuite, par le gel des dotations aux collectivités locales décidé par FILLON et soutenu par vous-même. Et plus encore par la baisse de 1,5 milliard d'euros pour 2014 et 2015 de ces mêmes dotations décidée par l'actuel Gouvernement. La purge d'austérité que nous dénoncions hier ne paraîtra pas plus digeste aujourd'hui au prétexte qu'elle nous est servie dans une assiette rose.

Une précarité financière que ne sauveront pas des droits de mutation aléatoires par essence et dont nous avons maintes fois dénoncé la dangerosité de leur poids surdimensionné dans nos recettes. Un horizon bouché qui ne pourra que s'assombrir avec la loi sur les métropoles votée grâce à la complicité entre le PS et l'UMP dont l'objectif à terme est la disparition des communes et des départements. J'ai là le vote des parlementaires si vous le voulez, sur la question des métropoles.

Vous évoquez ensuite le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement atteint ces dernières années dans notre pays avec un impact évident sur la consommation mais aussi sur la production de biens. Même si cette question ne relève pas directement de notre assemblée, c'est bien l'orientation politique et économique de l'austérité à tout crin que vous défendez depuis des années qui est au cœur de la crise. Un dogme austéritaire qui se perpétue hélas d'une majorité à l'autre et qu'il vous est bien difficile de contester sur le plan national lorsque vous le mettez en œuvre au niveau départemental.

Comment dès lors reprocher au Gouvernement actuel de perpétuer la politique que la majorité que vous souteniez hier a initiée ? Une politique dont les ravages ne cessent de s'étendre, notamment au sein de l'Union Européenne, avec quels désastres sociaux et économiques en Grèce, au Portugal, en Espagne ou bien encore en Italie. A quand notre tour ? A tel point d'ailleurs que de nombreuses voix, y compris parmi les plus ardents promoteurs des politiques d'austérité tel que le FMI confrontés aux graves conséquences pour les peuples, prônent une réorientation vers l'investissement et la croissance. Qu'elles semblent loin les envolées lyriques du Bourget où le candidat pas encore Président promettait d'affronter le pouvoir de la finance qui n'avait qu'à bien se tenir. Il se tient depuis fort bien avec 40 milliards d'euros de dividendes distribués l'an dernier par les entreprises du CAC 40. Car tout le monde n'est pas logé à la même enseigne en matière de crise. Victor Hugo le rappelait déjà : « *C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches* ».

Lorsque vous évoquez aussi deux années de forte hausse de la fiscalité, faudrait-il savoir pour qui. Pour les familles les plus modestes censées compenser, notamment par le biais de la TVA, tous les cadeaux fiscaux et autres exonérations par centaines de milliards d'euros offerts à la finance. Plus d'un million de nouveaux foyers vont se retrouver assujettis à l'impôt sur le revenu sans que leur situation ait été modifiée. Avec toutes les conséquences sur la taxe d'habitation, les APL, les indemnités CAF, la redevance télé et autres petits avantages qu'une non-imposition permettait à partir du coefficient social.

Dans votre appréciation sélective, vous oubliez de dire, M. le Président, que ce nouveau mauvais coup porté aux familles est issu d'une disposition du Gouvernement FILLON que l'actuel s'est simplement bien gardé de remettre en cause. Alors que certains tenants de votre sensibilité se lancent dans une campagne poujadiste et réactionnaire contre l'impôt, quelles sont donc leurs réponses pour satisfaire les besoins de santé, d'éducation, de sécurité et de services publics de proximité ? Où trouver les moyens de la solidarité nationale, notamment pour financer les allocations individuelles de solidarité assurées par les départements au titre de l'APA, de la PCH et du RMI-RSA que nous évoquions plus haut ?

La campagne sur le ras-le-bol fiscal vise surtout à masquer une inégalité croissante face à l'impôt, y compris concernant les entreprises lorsque le taux d'imposition des PME-PMI s'établit à 39 %, quand pour les groupes du CAC 40 il ne se situe qu'à 8 %. Non il n'y a pas trop d'impôts pour répondre aux besoins, il y a surtout un sentiment d'injustice face à une répartition de plus en plus inégalitaire, une pratique de cadeaux fiscaux insupportables, une évasion fiscale de 60 à 80 milliards par an que l'on refuse de combattre quand on réduit les moyens humains de l'administration des finances pour combattre ce fléau.

Oui, il y a besoin d'une grande réforme de la fiscalité marquée par l'injustice et qui pourrait s'appuyer sur les mesures suivantes : baisse de la TVA, rétablissement de l'impôt économique territorial assis sur le capital des entreprises, taxant les actifs financiers et prenant en compte l'évolution de la masse salariale et des effectifs précaires compris. En fait, la réintroduction d'une taxe professionnelle que vous avez supprimée et dont on a vu les brillants

effets sur l'évolution de la situation de l'emploi dont c'était pourtant l'objectif annoncé. Mais aussi, le renforcement de l'action contre l'évasion fiscale, un impôt sur le revenu de type universel à taux progressif et au nombre de tranches relevé, l'arrêt immédiat de toutes les exonérations pour les grandes entreprises, la prise en compte des revenus dans le calcul de la taxe d'habitation pour la rendre progressive. Voilà des mesures de justice qui porteront la vraie marque d'une solidarité nationale et qui rendraient l'impôt acceptable et nécessaire.

Une réponse également sur le terrain de la pauvreté par le pouvoir d'achat : la hausse généralisée des bas salaires et le SMIC à 1 700 €. On en verrait aussi tous les effets bénéfiques sur la consommation, la situation de la Sécurité Sociale, les caisses de retraite, les retombées fiscales utiles.

Reprocheriez-vous présentement au Président actuel et à son Gouvernement de poursuivre la politique du précédent fondée sur la maîtrise de la dépense publique qui demeure votre priorité pour le département et dont les personnels de notre collectivité, de notre assemblée, les populations ou encore le mouvement associatif et sportif subissent toutes les conséquences ?

C'est cette politique austéritaire que vous soutenez qui fait croître ce nombre de bénéficiaires du RSA, favorise l'augmentation continue des dépenses sociales à partir des besoins croissants des personnes en situation d'APA ou de PCH. C'est cette politique, austéritaire pour certains et fastueusement provocatrice pour les plus fortunés, qui génère tant de laissés pour compte et de déstructuration de notre société.

Comment pouvez-vous, pour 2014, accompagner la politique de régression de ce Gouvernement que vous transposez pour notre département dans vos orientations budgétaires quand dans notre pays, en 2012, pour ne prendre que cet exemple, les 500 plus grosses fortunes ont progressé de 25 % ? Ne sommes-nous pas là dans l'obscénité quand sans cesse des sacrifices sont demandés aux plus modestes ? Le SMIC, les allocations familiales, les retraites, les salaires, les moyens pour nos communes et notre assemblée ont-ils augmenté autant ? Où est la justice ? C'est pourquoi, pour conclure, nous ne pouvons souscrire à votre invitation de soutenir cette stratégie de la maîtrise de la dépense publique.

C'est l'échec à coup sûr, et nous en mesurons déjà les conséquences. D'année en année, nous allons de reculs en reculs alors que notre département et notre pays ont besoin d'une relance forte par la satisfaction des besoins, et ils sont nombreux.

Les moyens pour ce faire existent. Seules la volonté politique et les injonctions européennes l'empêchent. Il est plus que jamais urgent d'inverser cette tendance et de redonner ses lettres de noblesse à la politique. Professer l'impuissance du politique face au pouvoir de la finance, c'est nourrir la désespérance des peuples et faire le lit de la démagogie de l'extrême-droite.

Edgard MORIN l'écrivait : « *A force de reporter l'essentiel au nom de l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel.* » L'essentiel aujourd'hui, dans les Alpes-Maritimes comme en France, c'est se donner les moyens de répondre aux besoins de notre peuple. Il est urgent pour cela de s'attaquer à la prédation sans précédent des profits financiers spéculatifs privés sur les richesses créées par le travail afin de les mettre au service du bien commun. Nous vous invitons donc pour le prochain budget à ne pas négliger l'urgence de l'essentiel.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. VICTOR. Je ne rentrerai pas dans un débat politique. Beaucoup de choses ont été dites, et je ne suis pas sûr que nous parvenions à réconcilier nos points de vue, notamment avec vous M. VICTOR lorsque vous dites que vous vantez l'impôt et l'emprunt. C'est vrai que nous serons toujours en opposition sur cette position. Non, l'impôt n'est pas salubre. Non, l'impôt n'est pas la réponse à tout. C'est l'impôt qui tue la croissance et l'emploi. C'est le niveau trop élevé de l'impôt. C'est cette surenchère permanente et fiscale. Vous n'entendez sans doute pas les personnes modestes qui ne supportent plus ce poids de l'impôt. Ce ne sont pas que les grandes fortunes qui subissent l'impôt, ce sont les petits agriculteurs, les artisans, les commerçants qui légitimement ne supportent plus ce poids fiscal. L'emprunt, auquel vous avez trouvé des vertus, peut quant à lui être utile, tant qu'il n'obère pas par son montant, ce qui est le cas aujourd'hui de notre pays, le niveau des investissements.

Vous vantez l'investissement, on peut se rejoindre. M. DAMIANI l'a fait. Vous avez fait des comparaisons hasardeuses. Juste une correction sur ce point, puisque je ne peux pas vous laisser dire des contre-vérités : le département des Alpes-Maritimes, au compte administratif 2012, en comparaison avec les 22 départements de plus d'un million d'habitants, les statistiques de la Direction générale des collectivités locales sont réalisées sur la base, pour cette strate, des départements de plus d'un million d'habitants. Vous avez fait une comparaison hasardeuse avec la Martinique, que je trouve d'ailleurs très méprisante pour nos amis martiniquais.

La réalité des chiffres, quelle est-elle ? Au niveau de l'investissement, le Conseil général des Alpes-Maritimes a investi en 2012, dernier exercice budgétaire connu, 229 € par habitant. La moyenne des départements qui dépassent le million d'habitants est de 225 €. Nous sommes légèrement au-dessus de cette moyenne. Pour vous donner une comparaison pertinente, le dernier de ce classement est le Conseil général du Rhône, pourtant important, qui n'a investi que 51 euros par habitant. Nous nous situons donc très exactement dans la moyenne des départements de la strate. Pour les collèges, nous sommes en 11^{ème} position sur 22. Là aussi, nous en sommes à 71 € par habitant contre 69 € pour la moyenne. Sur les routes, nous nous situons au 5^{ème} rang national avec 72 € contre une moyenne de 60 € au niveau national.

Vous faites référence à une période que j'ai évoquée moi-même et qui a été une période où nous avons surinvesti, et je l'ai dit positivement. Nous investissions deux fois plus que la moyenne de la strate. Nous avons rattrapé des retards, et nous sommes revenus aujourd'hui à un rythme normal. Vous prenez des références à une période où il y a eu ce pic d'investissement. Aujourd'hui, nous sommes tout à fait dans la moyenne des départements. Je le redis : toutes les marges de manœuvre supplémentaires – et j'espère que le Gouvernement fera en sorte que nous ayons des marges de manœuvre qui ne soient pas dérobées par un système qui serait un véritable hold-up – seront consacrées à une augmentation du montant de l'investissement au cours des exercices à venir et à une réduction de la dette parce que contrairement à vous, je pense que c'est une priorité.

Sur cette question, vous avez indiqué, M. DAMIANI, que le Gouvernement prévoyait dans la loi de finances une compensation de deux sortes pour les départements : l'augmentation du taux des droits de mutation, et le transfert aux départements des frais de prélèvement de la taxe foncière. Si tous les départements portaient le taux au maximum, soit 4,5 %, cette somme serait de 2,3 milliards d'euros. Si nous faisons un calcul avec 20 % d'augmentation des droits de mutation : cette année, nous serons à 280 M€, puisque nous avons voté 320 M€ et que nous enregistrons une baisse de 40 M€. 20 % de 280 M€, cela représente 56 M€. Avec en plus ce qui revient des frais de prélèvement de la taxe foncière, nous devrions avoir un gain, pour le département des Alpes-Maritimes, de l'ordre de 80 M€, si ce fonds était appliqué département par département.

L'Association des Départements de France, présidée par vos amis, a fait un calcul qu'elle propose d'appliquer avec une péréquation au Gouvernement. Ce calcul ferait que le département des Alpes-Maritimes ne percevrait que 19 M€. Celui des Bouches-du-Rhône, 29 M€. Celui de la Corrèze, qui est quatre fois plus petit que le nôtre, 8 M€. L'injustice est là, le hold-up est là. Nous ne laisserons pas faire cela. Nous devrions avoir 80 M€ pour participer au remboursement de la dette de l'Etat vis-à-vis du Département, ce milliard d'euros que j'évoquais précédemment, pour assurer le paiement des allocations individuelles de solidarité et pour prendre en compte la dépendance. En même temps, parallèlement à ces 19 M€, nous aurons une recette inférieure de 14 M€ de dotation globale de fonctionnement.

Le grand cadeau du Gouvernement que vous évoquiez ne serait donc que de 5 M€ par an, alors que nous avons en même temps une charge supplémentaire sur le RSA, davantage de personnes âgées dépendantes, etc. La réalité est là. Si vous avez quelque influence sur vos amis au Gouvernement, je ne sais pas s'ils écoutent tellement il y a le tournis dans la majorité, mais vous pouvez essayer de jouer de votre influence que je sais grande auprès du Gouvernement pour faire en sorte que le département des Alpes-Maritimes ne soit pas pillé, et que l'on ne nous prélève pas des droits de mutation que vont payer les propriétaires qui vendent leurs biens au profit d'autres départements. Ce serait un pillage concerté et organisé sur le département des Alpes-Maritimes.

Cela se joue en ce moment. Ce sujet sera dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale mercredi ou jeudi prochain. Je vous invite à travailler en ce sens. Quand il y a un prélèvement, il doit aller dans le département où ce prélèvement est effectué. La taxe foncière est prélevée partout de façon proportionnelle, et il y a donc une répartition proportionnelle en fonction du nombre d'habitants. Si nous faisons cette répartition, nous aurons un gain de 80 M€. Avec celle que proposent vos amis, nous aurons un gain de 5 M€. La réalité est celle-ci aujourd'hui. C'est un enjeu essentiel du budget 2014. Encore une fois, toutes les marges supplémentaires, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles, que nous pourrions dégager en 2014 seront affectées prioritairement à l'investissement.

Sur l'investissement, cet exercice 2013 aura été une année sombre pour le Conseil général, pour tous les départements et pour notre pays. Nous pouvons nous honorer d'être parmi les départements qui s'en sortent le mieux. Nous avons maintenu l'aide aux communes pour ne pas arrêter l'investissement dans les communes. Sur les investissements du Conseil

général, nous les avons légèrement différés. Au lieu de faire partir des grands chantiers au milieu de l'exercice, nous les faisons partir à la fin de l'année 2013.

Je pense au contournement de Vallauris. Nous venons de donner l'ordre de service pour la continuation des travaux, grâce à la volonté d'Alain GUMIEL. De même, grâce à Henri LEROY, nous allons lancer en 2014 la continuation de la pénétrante de la Siagne. Avec l'engagement de Jérôme VIAUD, et j'associe bien volontiers M. VINCIGUERRA qui doit se battre contre ses amis socialistes et communistes, nous avons la pénétrante Cannes – Grasse. Ces investissements ne sont pas stoppés. Nous les avons différés de quelques mois. Je pense aussi au collège de Pégomas. Je vous signale d'ailleurs que le permis de construire a été prorogé d'un an à ma demande, ce qui nous permettra d'engager le chantier. J'ai vu que certains opposants avaient écrit au Ministre de l'Education Nationale. Si le Ministre de l'Education Nationale veut payer le collège, je n'y vois aucun inconvénient. En tous cas, je vous donne cette information, nous avons demandé la prorogation du permis de construire.

Il n'y a donc pas d'annulation d'investissements. Cette volonté est intacte. Comme tout ménage, nous adaptons nos dépenses à nos recettes. Sans cette politique, on peut dire, comme M. VICTOR, que l'on peut vivre au-dessus de ses moyens à perte de vue, de façon indéfinie, et qu'on peut avoir un rythme de dépenses qui dépasse éternellement les recettes. C'est une politique de gribouille. Au bout d'un moment, on va dans le mur. Chaque citoyen français sait bien qu'il ne peut pas dépenser plus que ce qu'il gagne. Il faut à un moment revenir à cette réalité pour les collectivités locales, au risque à défaut d'avoir des lendemains qui déchantent.

Je ne veux pas laisser cette collectivité s'endetter plus. Je ne veux pas que demain nous soyons contraints d'augmenter la fiscalité pour boucher les trous. C'est cette politique de responsabilité que j'assume. J'assume ces choix. Oui, nous avons adapté nos dépenses parce que nos recettes ont diminué. M. DAMIANI, nos droits de mutation ont baissé de 40 M€, et nos dépenses sociales ont augmenté de 11 M€, soit 51 M€ à trouver. Nous diminuons l'investissement de 11 M€. Cela signifie que nous avons pris le reste sur le fonctionnement, et non sur l'investissement. Par rapport à la diminution de 40 M€ des droits de mutation, il y a simplement une incidence de 11 M€ sur l'investissement. La réalité est là. C'est notre priorité.

Je ne dis pas que c'est simple, ni que nous traversons une période facile. Les conseils généraux ont connu le temps de l'âge d'or où il fallait réfléchir aux moyens de dépenser l'argent. Aujourd'hui, on réfléchit aux solutions pour gérer l'argent public. C'est peut-être une autre époque, c'est moins facile, mais c'est aussi dans la difficulté que l'on voit comment on a la capacité à gérer une collectivité locale. En tous cas, nous assumons ces choix. Je suis fier de les revendiquer et de présenter ce budget qui est un budget d'effort, de difficulté, et de courage qui prépare l'avenir et les bases de la relance de l'investissement.

M. VICTOR, si nous n'avions pas fait ces économies sur les dépenses publiques, il n'y aurait plus un euro sur l'investissement aujourd'hui. Il n'y aurait plus un euro de subvention aux collectivités et aux communes. Nous allons présenter tout à l'heure un rapport sur l'aide aux communes extrêmement conséquent. Si nous n'avions pas fait ces choix, il n'y aurait plus

un euro sur ces engagements. Aujourd'hui, j'aimerais que vous nous remerciez de pouvoir continuer d'aider les communes, y compris les communes que vous dirigez. Certes, il n'y en a pas beaucoup, mais elles sont toutes bien servies, parce que c'est légitime et parce que vous avez de bons projets publics. Lorsqu'il y a de bons projets publics, nous les soutenons, nous les défendons, et nous y apportons une aide conséquente. C'est le cas, et je pense que vous ne pouvez pas me démentir sur cet aspect.

Nous avons maintenu l'aide aux communes, et c'est pour ça que nous faisons cette politique de réduction de nos dépenses. C'est pour ça que nous avons diminué le nombre de nos emplois publics. Si nous avions remplacé tous les départs en retraite, nous aurions aujourd'hui 20 M€ de dépenses de fonctionnement en plus. C'est la réalité. Il faut faire des efforts. Vous disiez tout à l'heure que j'avais changé de discours. Non, je n'ai pas changé de discours. Je dis, comme je le dis depuis cinq ans à cette tribune, que les collectivités locales doivent, comme l'Etat, faire des efforts. Le temps où nous pouvions dépenser sans compter et où nous pouvions faire n'importe quoi est terminé.

Le rapport de la Cour des Comptes l'a souligné : aujourd'hui, il faut que l'Etat diminue ses dépenses publiques plus fortement. Tous les pays qui s'en sortent ont diminué drastiquement leurs dépenses publiques. Il faut que les collectivités locales diminuent leur train de vie et suppriment les dépenses inutiles. C'est une obligation. Nous sommes en train de le faire, et nous l'avons déjà fait de façon importante. Si nous ne l'avions pas fait, nous serions aujourd'hui asphyxiés. C'est l'honneur de cette majorité que d'avoir fait des choix courageux. Ce n'est pas forcément facile de diminuer. Il est toujours plus agréable de donner, de répartir, d'augmenter et de distribuer, mais nous avons fait ces choix et nous les revendiquons. Ils seront en tous cas à la base du budget 2014.

M. REVEL.

M. REVEL.- Comme tous les maires, nous sommes amenés à faire des budgets, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives. Je voulais demander à mon collègue métropolitain Antoine DAMIANI : comment budgète-t-on la section d'investissement ? Quelles sont les recettes de la section d'investissement ?

M. DAMIANI.- Il y a en gros l'autofinancement, l'emprunt et les subventions.

M. REVEL.- C'est une question piège. L'autofinancement : soit tu as l'emprunt, soit tu as les économies pour arriver à l'autofinancement. Ça ne tombe pas du ciel. Il y a des questions techniques que vous semblez oublier.

M. Le Président.- Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- J'ai une question concernant le Musée RUSCA à La Brigue. Les travaux ont commencé, puisque nous avons refait la toiture et consolidé les murs périmétraux. Il y a les travaux à l'intérieur à terminer. Je pose également la question à notre ami Alain FRERE. Quand ces travaux pourront-ils commencer ? Les services du Conseil général en ont évalué le montant. Il faut les terminer, compte tenu de la convention que nous avons passée

avec l'association Patrimoine et Traditions Brigasques pour que cette association réalise des travaux complémentaires à l'intérieur. Il faudrait donc terminer ces travaux, le plus rapidement possible et faire ainsi le troisième musée départemental qui pourrait avoir un grand succès. Le Général RUSCA était brigasque, et le Conseil général a pu acheter sa maison natale. Merci.

M. Le Président.- Nous en ferons en 2014 un projet prioritaire dans le cadre des marges de manœuvre qui, je l'espère, nous l'autoriserons. Je veux vous remercier et vous féliciter de la pugnacité qui est toujours la vôtre pour défendre vos dossiers, ceux de votre canton, et ceux de l'Est du département. Nous sommes très heureux que vous puissiez le faire aujourd'hui, ce qui me permet de vous remercier et de saluer votre courage.

Mes chers collègues, tout ayant été dit, nous allons passer au vote sur la décision modificative n°1.

La décision modificative n°1, mise aux voix, est adoptée à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

M. Le Président.- Je vous remercie. La décision modificative est donc adoptée. Il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires. L'assemblée prend simplement acte du débat. Je demande à Mme GIUDICELLI de poursuivre avec la présentation des budgets annexes de cette décision modificative n°1.

3. BUDGETS ANNEXES – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2013

Mme GIUDICELLI.- Avant de présenter ce dossier, je tiens à répondre à M. VICTOR. Vous avez à un moment associé l'UMP et le PS. Cela ne me fait pas plaisir. De plus, j'ai été étonnée par certains de vos propos. Vous devriez venir au Sénat et demander aux Parlementaires de votre parti ce qu'ils pensent de ce qui se passe là-haut. Heureusement qu'ils ont l'UMP. Vous avez vu ce qui s'est passé pour les retraites. Nous avons travaillé pendant quinze jours, nous les avons aidés article après article. Très souvent, ils sont bien contents d'avoir l'UMP. Posez-leur la question. Au niveau national, je vous assure qu'ils ne tiennent pas le même discours que le vôtre. Je vous parle de la retraite et de nombreux autres dossiers sur lesquels nous votons ensemble.

En ce qui concerne les budgets annexes, tout le monde a le dossier, et je ne vais pas répéter tous les chiffres. Il s'agit d'abord du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. La section d'investissement est arrêtée à 211,18 €. La section de fonctionnement est équilibrée. Pour le budget annexe du parking Silo, c'est la même chose. L'excédent cumulé de la section d'investissement est repris en recettes d'investissement. Quant au fonctionnement, l'excédent est reversé au budget principal.

Pour le port de Villefranche-Santé, sur la section d'investissement, on constate la reprise du déficit d'investissement de 2012. Sur le fonctionnement, ce déficit est couvert, et le solde est affecté en recettes de fonctionnement au budget principal. Pour le port de Nice, c'est à peu près le même fonctionnement. Pour les ports en gestion concédée, c'est la même chose.

Pour le Cinéma Mercury, les recettes d'investissement enregistrent l'affectation du résultat du fonctionnement cumulé 2012. L'excédent de la section de fonctionnement, de la même façon, est reversé au budget principal.

Enfin, concernant le budget annexe du CICA, vous vous souvenez que le 13 décembre 2012, nous avons décidé de supprimer le budget annexe du CICA à compter du 1^{er} janvier 2013. Les résultats de clôture seront intégrés au budget principal après transfert de la comptabilité. L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 51 706,82 €. Le solde d'exécution est du même montant pour la section d'investissement.

M. Le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, nous pouvons passer au vote.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du parking SILO, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Sur le CICA, je mets au vote l'intégration des résultats de clôture 2012 du budget annexe du CICA au budget principal.

L'intégration des résultats de clôture 2012 du budget annexe du CICA au budget principal, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. VINCIGUERRA.- En ce qui concerne le CICA, je ne voudrais pas avoir la cruauté de rappeler mon intervention de décembre 2011 suite à la tentative de vente du CICA. Je vous avais dit à cette époque que l'éventuelle vente était illusoire. Je vous rappelle simplement ce que j'avais dit. C'est un petit plaisir que je me fais.

M. Le Président.- Ce plaisir risque d'être éphémère. Nous allons peut-être y arriver.

M. VINCIGUERRA.- Le plaisir est souvent éphémère. Il n'en est que plus violent.

M. Le Président.- La motivation de ce vote étant donnée, je passe la parole à Me BECK.

4. SEML HABITAT 06 – AUGMENTATION DE CAPITAL

Me BECK.- L'assemblée générale de la société d'économie mixte locale Habitat 06 a décidé d'élargir son objet social pour lui permettre d'intervenir dans de nouveaux domaines comme le logement social senior, l'immobilier d'activité ou l'offre d'hébergement touristique dans le haut pays. Pour ce faire, cette assemblée a décidé d'une augmentation de capital social à hauteur maximum de 6 M€. Le département est appelé à y participer à hauteur de 3 M€, ce qui porterait ainsi sa participation globale à 52,84 %.

Il vous est demandé à la fois de prendre acte de cet élargissement de l'objet social, de cette augmentation du capital social dans un délai de 26 mois pour un montant total de 5,5 M€, et d'approuver la participation du département à hauteur de 3 M€ avec une répartition des souscriptions se présentant de la manière suivante :

- Département : 3 M€ ;
- Caisse des Dépôts : 1,7 M€ ;
- Autres actionnaires : 800 000 €.

Il vous est également demandé d'autoriser le Président à souscrire cette augmentation de capital pour ce montant de 456 822 €, et d'autoriser aussi le prélèvement des crédits nécessaires sur le programme « Aide à la pierre » du budget départemental.

Il vous est enfin proposé de donner délégation à la commission permanente pour le suivi du dossier et prendre toute décision utile. Je précise que la commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention du groupe communiste, abstention portée par M. TUJAGUE.

M. Le Président.- Bien. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Je n'entrerai pas dans le détail qui justifie cette augmentation de capital, puisque nous avons le dossier à la commission permanente. Nous y reviendrons si nécessaire. Ce qui motive un peu notre abstention, c'est qu'il semble que nous soyons en train de changer la nature, l'objet social, la finalité d'Habitat 06 dont nous pouvions penser qu'il était avant toute chose un opérateur dans le logement social. Là, Habitat 06 devient quelque chose de particulièrement conséquent quant à ses prérogatives à venir. Nous avons quelques craintes quant à sa priorité première qui était le logement social. Il y a là quelque chose qui nous semble hors sujet par rapport à ce qui devait être l'objet principal d'Habitat 06. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. Je précise que M. TUJAGUE ne prend pas part au vote.

M. Le Président.- M. BLANCHI, en tant que président de la société d'économie mixte locale Habitat 06, ne prend pas non plus part au vote.

M. BLANCHI.- Je voudrais rassurer le groupe communiste, et plus particulièrement Francis TUJAGUE qui est membre du conseil d'administration de cette société dynamique, pour lui dire que notre corps de métier principal est toujours le logement social, en étroite liaison d'ailleurs avec l'action que mène Dominique ESTROSI-SASSONE dans son secteur et

dans ses responsabilités. Notre corps de métier reste celui-là. Cette diversification est importante pour résoudre des problèmes de développement économique, avec des territoires qui risquent de ne plus se développer, en liaison avec la création d'emplois, là où l'initiative privée n'est plus capable de venir. Elle fait un travail conséquent là où le privé ne le peut pas. Notre corps de métier reste bien le logement social et, comme le sait le groupe communiste, nous sommes encore avec des agréments importants pour 2013 et 2014 sur un rythme de 180 à 200 logements par an. C'est un bon rythme. S'il y avait partout ce rythme, le problème de logement serait moindre. Je vous rassure donc sur notre corps de métier qui reste bien celui-là.

M. VICTOR- La teneur de la délibération nous inquiète tout de même avec un argumentaire tel que : « *réaliser des investissements dans les opérations immobilières sur le territoire du département* », « *prendre des participations dans des sociétés ad hoc* », « *construire et acquérir en vue de leur location des immeubles à usage industriel, artisanal* », etc. Nous pouvons être inquiets. C'est la teneur de la délibération.

M. Le Président- Vous extrapolez sur une modification d'un objectif de la société d'économie mixte locale qui n'est pas d'actualité. Le Président d'Habitat 06 a rappelé que naturellement, le cœur de la société d'économie mixte locale Habitat 06 était la construction de logements sociaux. Nous poursuivrons, au cours des années à venir, à un rythme de construction autour de 200 logements sociaux. C'est un chiffre extrêmement important. Dans les constructions neuves des Alpes-Maritimes aujourd'hui, Habitat 06 se classe parmi les premiers opérateurs en matière de construction de logements sociaux. Ce n'est pas M. TUJAGUE qui me démentira, on vient de construire chez lui des logements sociaux en nombre important. Cette politique se poursuit et va même se consolider, voire s'amplifier. C'est en tous cas l'objectif que j'ai assigné à Habitat 06 et que partage ici la Caisse des Dépôts.

Nous prenons aujourd'hui une orientation, non pas différente, mais nous ajoutons deux missions à celles d'Habitat 06. C'est pour cela qu'il y a une augmentation de capital et que la Caisse des Dépôts nous accompagne. La première mission est la construction de résidences de tourisme dans le haut pays, notamment pour les saisonniers pour répondre à une difficulté. Ce sont des opérations qui sont toujours équilibrées. Nous engageons aussi la société d'économie mixte locale Habitat 06 dans la construction de résidences à caractère social pour les personnes âgées. Nous nous apercevons, et ce sera d'ailleurs un des piliers forts du plan senior que nous allons présenter dans quelques semaines, qu'il apparaît nécessaire qu'aux côtés des EHPAD, qui prennent en charge les personnes âgées dépendantes, il y ait désormais, entre les EHPAD et le domicile, des résidences sociales pour les personnes âgées qui sont encore autonomes et qui ne veulent pas rester à domicile. C'est un secteur qui peut être équilibré.

Je m'étonne de vous voir contester cette démarche, puisque vous êtes les premiers, lorsqu'on parle des résidences pour les personnes âgées dépendantes, à souhaiter que ce soit le secteur public qui réalise ces projets plutôt que le secteur privé. C'est un axe important. Il y a simplement deux axes nouveaux. En ce qui concerne les résidences de tourisme sur le haut pays, nous savons qu'une des difficultés de nos stations de montagne est aujourd'hui le logement. C'est une réponse. Ce ne sera pas la seule réponse, mais c'est une possibilité. Des

projets sont à l'étude et sont tous équilibrés. Ils sont même très rentables pour la société d'économie mixte locale. Il faut accompagner cette croissance. Au 31 décembre 2012, Habitat 06 avait un parc de 793 logements familiaux, 18 commerces, 327 foyers, et nous sommes dans une croissance très forte. En 2013, nous allons dépasser les 1 000 logements. Cela signifie qu'en quelques années, Habitat 06 a trouvé et pris sa place. C'est un des opérateurs parmi les plus dynamiques, et peut-être le plus dynamique.

Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Je suis administrateur d'Habitat 06 et j'avoue, M. VICTOR, que j'ai partagé votre point de vue pendant un certain temps et que je me suis interrogé sur les raisons de cet amalgame avec la Caisse des Dépôts. J'ai ensuite changé d'avis, puisque je pense que l'intérêt que nous avons est que la Caisse des Dépôts intervienne avec d'autres missions, etc. Je ne prends pas part au vote en ma qualité d'administrateur, mais il est vrai que j'étais de votre avis pendant un certain temps. J'ai compris ensuite qu'il était important de décider cette augmentation de capital pour que le Département puisse remplir d'autres missions.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Si l'extension de l'objet de la société d'économie mixte locale Habitat 06 se limite à ce que vous venez de dire, nous en sommes parfaitement d'accord. Le problème est que la lecture de la délibération amène une interprétation beaucoup plus large. Je veux bien vous faire confiance sur la limitation que vous venez d'énoncer, mais le texte permet beaucoup plus. Nous allons attendre de voir ce qui se passe. Pour l'instant, nous nous contenterons d'une abstention prudente.

M. Le Président.- Très bien. Je vous demande de prendre note que Mme ESTROSISASSONE, MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°4, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

5. SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE SAEM-SACA ET HABITAT 06 : QUITUS POUR LES COMPTES ANNUELS 2012

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de présenter une synthèse des activités de la SAEM-SACA et de la SEML Habitat 06. En ce qui concerne la SAEM-SACA, le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2012 a été arrêté pour un total de 810 692 €. Sur le compte de résultat, le chiffre d'affaires net s'établit à 25 444 euros. Le compte de résultat ressort déficitaire à 14 991 €.

Quant au bilan de la SEML Habitat 06, l'actif net, après amortissement ou provision pour dépréciation, s'élève à 146 429 641 €. Les postes principaux sont les immeubles et les

terrains. Le compte de résultat montre un résultat d'exploitation de 1 974 270,78 €. Les produits d'exploitation se montent à 21 522 567 €. Les loyers représentent 6 241 171,68 €.

Je vous propose de donner quitus à la SAEM-SACA ainsi qu'à la SEML Habitat 06.

M. Le Président.- Très bien. Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. Mme ESTROSI-SASSONE, MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA, CESARI, GUMIEL, MORANI, TUJAGUE et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

6. DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport comprend six propositions. La première fait suite à la suppression du budget annexe du CICA à compter du 1^{er} janvier 2013 et après le vote du compte administratif 2012 le 27 juin dernier. Le payeur départemental doit procéder à la reprise de la comptabilité dans le budget principal. Ce transfert va être réalisé par opérations d'ordre non-budgétaires, à l'exception des dépôts de garantie restant à rembourser et des amortissements à réaliser au titre de 2013. Après reprise de la comptabilité, le résultat 2012 du CICA sera intégré directement dans le budget principal.

La deuxième proposition concerne deux communes, Auribeau-sur-Siagne et Escragnoles, qui sont redevables envers le département de toutes petites sommes liées à des trop perçus de subventions d'équipement, et qui sollicitent la remise gracieuse de leur dette. Les travaux se sont avérés beaucoup moins onéreux que l'assiette retenue pour le calcul de la subvention. Comme il s'agit de créances très anciennes et dont les frais de gestion administrative sont élevés, nous proposons la remise gracieuse de ces créances qui s'élèvent en tout à 13 440,12 €.

La troisième proposition porte sur l'indemnité de conseil au nouveau payeur départemental. M. de PERETTI a rejoint la région parisienne, et nous avons été heureux d'accueillir M. IVALDI. Je vous propose de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil au payeur départemental qui s'élève à 11 279 € par an.

En ce qui concerne ensuite le don d'archives, la SARL Le Patriote Côte d'Azur en liquidation judiciaire a manifesté l'intention de remettre en don les archives du journal *Le Patriote* au département. Ces documents présentent un intérêt historique certain, et il nous est proposé d'approuver la signature du contrat de cession d'archives dont le projet est joint en annexe du rapport.

La cinquième proposition est la répartition de la participation globale de fonctionnement des collèges publics de notre département. Nous devons notifier aux collèges le montant prévisionnel de participation aux dépenses de fonctionnement. En tout, cette participation s'élève pour 2014 à 10 755 817 €. Elle prend en compte les nouveaux gymnases des collèges Jean MEDECIN à Sospel et l'Eau Vive à Breil-sur-Roya.

La dernière proposition porte sur la délégation de l'assemblée départementale au Président du Conseil général pour fixer les tarifs de la régie Seniors. Le 29 avril 2013, la régie

des recettes Seniors a été créée pour encaisser les participations des seniors aux différentes activités. La variété des prestataires concernés nous conduisait à l'adaptation régulière des tarifs de la régie de recettes. Nous vous proposons donc de donner délégation au Président pour fixer les tarifs de cette régie dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales. L'assemblée sera bien-sûr informée des actes pris dans le cadre de cette délégation.

M. Le Président.- Merci. Sur ces diverses dispositions financières, y a-t-il des remarques ?

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. AVIS DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

M. BLANCHI.- Je remplace au pied levé notre collègue Lionnel LUCA qui aurait certainement mieux rapporté ce texte important qui concerne le schéma régional de cohérence écologique porté par l'Etat et la région. Vous avez tous pu étudier le détail de ce schéma qui vous a été transmis pour avis concernant les Alpes-Maritimes et qui a trois niveaux d'actions et d'échelles : le niveau régional, le niveau national et le niveau local.

Les étapes de la procédure d'élaboration sont assez lourdes. Une fois passé par l'avis des départements, des métropoles, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, et des parcs naturels régionaux et nationaux, ce schéma fait ensuite l'objet d'une enquête publique. Les avis sont formulés avant d'être approuvés par le conseil régional et arrêtés par le Préfet. Cette procédure est prévue sur une durée de 6 ans.

Pour le département, ce schéma n'est pas satisfaisant, ni dans sa méthodologie, ni dans ses conclusions. La trame verte couvre 61 % de la surface régionale, 51 % étant identifiés en tant que réservoirs de biodiversité et 4 % ayant une fonction de corridor écologique. Or les Alpes-Maritimes sont une terre de contraste marquée par la diversité de ses facteurs géographiques, géologiques et climatiques, qui figure parmi les spots nationaux les plus riches en termes de biodiversité. La trame verte et bleue couvre une superficie nettement plus élevée que la moyenne régionale, avec une large dominante de réservoirs de biodiversité dits « forestiers ».

Près de 80 % du territoire départemental sont ainsi identifiés dans le schéma en réservoir de biodiversité et en corridor écologique, avec un contraste marqué entre l'arrière pays, qui constitue un vaste réservoir quasi-continu, et la frange littorale au sud de la chaîne des Baous.

On distingue donc bien entendu les réservoirs de biodiversité qui ont une remise en état optimale, considérés comme subissant une pression importante, et les réservoirs de biodiversité qui ont une recherche de préservation optimale, dont l'état de conservation est jugé meilleur.

Plus de 60 % du territoire départemental, dans l'arrière et le haut pays en particulier, sont identifiés en nécessité de remise en état optimal, donc en mauvais état en termes de continuité écologique, alors que ces espaces, soumis à peu de pressions, sont en fait particulièrement préservés, la notion de remise en état optimale n'étant par ailleurs ni clairement explicitée, ni hiérarchisée.

Concernant la trame bleue, les espaces de fonctionnalité des cours d'eau sont très étendus et ne correspondent pas à la réalité de terrain, notamment au niveau des embouchures où ils couvrent des secteurs complètement urbanisés. Les espaces naturels sensibles du département, qui jouent pourtant un rôle essentiel en tant que réservoirs de biodiversité dans la zone littorale urbanisée, ne sont pas spécifiquement identifiés.

Ces exemples illustrent les insuffisances et le manque de mise à jour dans les bases de données utilisées pour construire le schéma qui se traduisent par une cartographie comportant de nombreuses erreurs et incohérences flagrantes.

Or rappelons que ce schéma aura un impact conséquent sur le territoire puisqu'il devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme : SCOT, PLU et PLU intercommunaux, notamment la cartographie. Il est donc important de signaler ces problèmes et ces incohérences flagrantes.

Les six cahiers sont consultables sur le cd-rom qui est aussi joint en annexe. En conclusion, je vous propose d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional de cohérence écologique PACA en l'état actuel de sa rédaction, compte tenu des réserves ci-après :

- la restitution cartographique, établie sur des bases de données anciennes et incomplètes, comporte de nombreuses erreurs, des manques et des incohérences qui ne sont pas acceptables compte tenu des impacts conséquents de ce document ;
- les prescriptions issues de ce document, qu'il s'agisse des notions de prise en compte ou de remise en état optimal, restent imprécises et non hiérarchisées.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur cet avis défavorable. Une notice technique est jointe en annexe et détaille tout cela.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous partageons une bonne partie de vos inquiétudes. C'est vrai qu'une absence d'avis serait considérée comme un accord tacite. Il faut donc bien donner un avis. Or ce document comporte des imprécisions qui viennent d'être rappelées. Dans la mesure où ce document s'imposera aux documents d'urbanisme, il faut être particulièrement vigilant et prudent. Nous en convenons.

Sur tout cela, nous sommes d'accord, mais pour autant, l'expression d'un avis défavorable est-elle la bonne solution ? Vous dites que la région n'a pas assez tenu compte de l'avis du département. Mais le département a-t-il agi correctement dans la gestion de ce

dossier ? Nous avons eu communication du dossier complet il y a 14 jours, et vous nous demandez de nous prononcer à ce sujet alors que ce document compte presque 1 000 pages, pour un dossier très technique. Voter l'avis défavorable que vous préconisez, dans la mesure où notre information est extrêmement récente, serait de notre part faire preuve d'une attitude suiviste quasi-aveugle. Ce n'est pas notre rôle ici.

Vous nous avez communiqué ce document le 25 octobre, alors que vous en disposiez depuis la fin du mois d'août. Peut-être aurait-il fallu, dès le début du mois de septembre, nous communiquer ce dossier à la faveur de la réunion d'une commission de l'environnement par exemple, ce que vous n'avez pas fait. Vous avez voulu conserver ce document par devers vous le plus longtemps possible. Vous nous avez ainsi interdit d'accompagner votre examen du document. Il nous reste à vous laisser en assumer seul les conséquences, non pas du document, mais de votre attitude concernant l'information de votre opposition et je crois de tous les conseillers généraux.

De plus, un avis défavorable nous paraît manifester une volonté de clôture du débat, alors qu'il faudrait plutôt l'ouvrir. Nous préférerions un avis très réservé, avec une énumération détaillée de nos réserves à laquelle vous avez procédé, mais que vous concluez par une clôture de débat avec l'avis défavorable. Nous préférerions un avis très réservé qui permettrait d'ouvrir le débat afin que le document puisse prendre en compte rapidement nos réserves. Je ne pense pas qu'il serait particulièrement pertinent de clore le débat et d'attendre l'enquête publique et les recours. Je pense qu'il serait préférable de négocier avant. Nous pratiquerons donc une abstention à soutenir le vote défavorable que vous nous demandez.

M. Le Président.- Merci pour cette position. Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- En tant que juriste, je ne comprends plus rien à des propositions telles que celle-là. Je pense que c'est ridicule, M. Le Président, au regard des sites Natura 2000 qui résultent d'une directive européenne du 21 mai 1992 qui a été entérinée par la France, même si celle-ci a été condamnée pour transposition de la directive en 2010. Quand vous lisez le code de l'environnement actuel, dans les sites Natura 2000, à l'article L.414-1, il est précisé que ces sites « *font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces.* »

Je ne vois pas pourquoi nous allons ajouter un texte applicable à la région, etc., alors qu'il n'y a qu'à appliquer les textes concernant Natura 2000, qui sont déjà appliqués dans les Alpes-Maritimes puisque nous avons déjà délimité ces sites. C'est la raison pour laquelle je suis opposé à un tel texte. Il y aura ensuite ce qu'on appelle la hiérarchie des normes. Même dans ce Gouvernement, on ne comprend plus rien. J'aime bien les écologistes et ils ont quelques fois raison, mais ils ne comprennent rien à ces problèmes juridiques. Or il y a le problème de la hiérarchie des normes. Il y a déjà les SCOT, les PLU, ces textes-là,

Natura 2000, etc. Plus personne n'y comprendra rien, et il y aura des procédures qui n'en finiront jamais. Je suis donc opposé à ce texte.

M. Le Président.- Merci. M. VICTOR et M. GUEGUEN.

M. VICTOR.- Je rappelle l'état d'esprit de la commission de l'environnement lorsque nous avons abordé cette question. Le fait d'avoir un vote défavorable n'était pas un rejet, une opposition ou autre. Argumenter par les observations qui sont formulées ne visait pas à clore le débat, mais bien au contraire à le rouvrir sur ce dossier. De plus, il est vrai que lorsqu'on l'étudie un peu – nous n'avons pu le faire qu'un peu car c'est indigeste, imbuvable, etc. – on se rend compte que ce sont de nouvelles contraintes qui viennent s'ajouter à celles qui existent déjà et qui, de ce point de vue, ne vont pas aider à telle ou telle réalisation.

Effectivement, je ne considère pas le vote défavorable comme un rejet, au contraire. Il faut que nos observations soient prises en compte. Rouvrons le débat de cette façon. Nous aurons malheureusement un vote défavorable quelque part. Nous voterons contre.

M. GUEGUEN.- Parmi les éléments cités par Fernand BLANCHI se trouvait aussi le PNR, qui est fortement concerné par ce dispositif. Le PNR, au sein duquel je représente le Conseil général, aura à se prononcer de la même manière au cours du bureau qui se tiendra demain. Les éléments seront exactement identiques. Je voulais souligner que je voterai d'une manière défavorable aujourd'hui et demain, à l'occasion de la délibération du bureau. Les arguments de Jacques VICTOR peuvent très bien être entendus. De ce point de vue, on trouvera aussi une efficacité à avoir un avis défavorable. La relance de la discussion me semble indispensable.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- J'aurais bien aimé entendre votre réponse à propos de la manière dont vous avez traité ce dossier. Je rappelle que vous disposez de ce dossier depuis fin août et que nous en avons eu communication fin octobre. Je pense que le fait de ne pas vous suivre dans votre avis défavorable résulte du fait que nous ayons un avis défavorable sur la manière dont vous avez géré le dossier vis-à-vis des élus. Personnellement, j'aurais bien aimé être associé à cette réflexion dès la fin août. Cela n'a pas été le cas. Vous nous demandez de vous suivre aveuglément parce que nous n'avons pas eu le temps de regarder correctement ce dossier. Nous reconnaissons la pertinence des remontrances que vous faites, mais nous n'avons néanmoins pas pu les corroborer par une lecture appliquée du dossier. Par conséquent, nous vous demandons à l'avenir de nous traiter différemment, de nous informer dès que vous avez ce genre de documents très importants sous la main. A partir de ce moment-là, nous pourrions faire ce chemin ensemble. Mais aujourd'hui, je refuse que nous fassions ce chemin ensemble, alors que je considère avoir été méprisé depuis la fin août.

M. Le Président.- Nous prenons acte de votre position.

Sur ce débat, sur le fond, beaucoup de choses ont été dites sur les imprécisions, les incohérences, les imperfections d'un document qui est insuffisant, bâclé et imprécis. Je ne conteste pas ce que vous avez dit. Simplement, je sors peut-être du cadre, mais j'ai envie en

regardant ce schéma, et pas simplement celui-ci, en regardant tous les schémas auxquels nous sommes soumis, toutes les contraintes, toutes les normes, toutes les commissions, de citer Georges POMPIDOU qui disait : « *il faut arrêter d'emmerder les Français* ».

Nous sommes ici dans des documents qui vont être opposables aux plans locaux d'urbanisme. C'est une norme nouvelle qui va faire que désormais, dans notre pays, il ne sera quasiment plus possible de bâtir. Nous sommes tous favorables aux exigences de la protection de la biodiversité. Je crois en plus qu'elle n'est pas menacée dans notre département. Mais avec cet excès de normes, de contraintes et de schémas, alors que d'autres pays libèrent les contraintes et les énergies, on a le sentiment que la seule capacité d'invention de notre pays désormais est de créer des contraintes, des obstacles, des barrières, des normes, là où d'autres gouvernements ou Etats libèrent les énergies.

Cela suffit. Si nous continuons, nous serons paralysés totalement dans quelques années. Aujourd'hui, pour réaliser un équipement public d'intérêt général, c'est-à-dire les digues à Puget-Théniers, alors qu'un quartier était menacé, il y a quand même eu un fonctionnaire d'Etat qui a fait arrêter le chantier parce qu'il y avait une petite herbe. On a favorisé le risque humain, puisque c'était à l'automne dernier et qu'il y avait des menaces d'inondation, parce qu'il y avait une petite plante... Quand on arrive à ça, je me dis que l'on marche sur la tête et que l'on est allé trop loin. Je dis « on » car vous l'avez dit sans le micro, ce schéma a été créé par le Grenelle de l'Environnement. Si je me lance, je dirais que nous avons fait des choses de mieux. Ce sont des politiques de riches, des politiques de luxe. A un moment, il faut arrêter de bloquer le pays et de le paralyser avec des contraintes de ce style.

Sur ce schéma, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ?

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. CONCAS, DAMIANI, MOTTARD et VINCIGUERRA.

8. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Nous passons régulièrement ce genre de rapport pour adapter l'évolution de nos agents. Plusieurs propositions vous sont faites : la création et la transformation d'emplois ; la création d'un échelon spécial dans les grades d'administrateurs hors classe et général ; la mise à disposition d'un agent auprès du service départemental d'incendie et de secours ; la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale dans le cadre du partenariat en matière de médecine professionnelle et préventive.

M. Le Président.- Bien. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mme ESTROSI-SASSONE et MM. ALBIN, BALARELLO, DAMIANI, FRERE et MANFREDI ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- Conformément à l'article 41 de notre Règlement Intérieur, nous vous avons remis trois vœux que j'ai reçus. Le premier vœu concerne la voie ferrée Nice-Breil-Tende-Cunéo-Turin. Il a été rédigé par José BALARELLO. Le deuxième concerne le

tunnel routier du Col de Tende. Le troisième concerne le projet du Gouvernement, j'allais dire le projet fou du Gouvernement, sur la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

En ce qui concerne la voie ferrée Nice-Breil, nous souhaitons par ce vœu redire notre attachement à la voie ferrée Nice-Breil-Tende-Cunéo-Vintimille. Les conseillers généraux des Alpes-Maritimes demandent que lors du sommet intergouvernemental franco-italien qui se tiendra à Rome le 20 novembre prochain, les chefs d'Etat et de gouvernement français et italien trouvent une solution au problème d'entretien de la voie ferrée Nice-Cunéo-Turin et que les travaux d'entretien indispensables au bon fonctionnement de cette voie, sans ralentissement, soient réalisés immédiatement.

Aujourd'hui, la voie ferrée Nice-Cunéo est menacée. La SNCF va être contrainte de ralentir la vitesse de circulation. Des investissements lourds sont à réaliser. L'Etat italien a été astreint par une convention du 24 juin 1970 à payer intégralement le fonctionnement et l'entretien de cette ligne en vertu de la réparation des dommages de guerre. Cette convention n'est plus adaptée aujourd'hui et met en péril la ligne. Nous demandons donc une nouvelle fois au Gouvernement d'agir et de manifester concrètement son attachement au développement durable. Ce serait un drame que cette voie ferrée ferme. Ce serait une erreur tragique au moment où nous voulons réaliser d'autres liaisons transalpines, notamment Lyon-Turin. Fermer cette ligne serait une faute lourde pour notre pays et aurait des conséquences très graves pour notre département.

Sur le tunnel de Tende, nous demandons également que l'inertie que nous constatons actuellement soit combattue. Là encore, nous attendons depuis longtemps l'engagement des travaux de ce tunnel. Un accord de financement avait été passé entre la France et l'Italie, avec une part à la charge de la France de 41,65 %. Les premiers travaux aux abords du tunnel, notamment la suppression du virage dans la montée du col de Tende, ont déjà été engagés. Malheureusement, le percement de ce tunnel nouveau n'est pas encore engagé. Je vous rappelle que c'est l'Italie qui a la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Nous avons également une inquiétude du fait du désistement de la région qui devait assumer le tiers du financement de la partie française. C'est un risque et une menace pour le développement économique de notre département. Le tunnel de Tende actuel est en fin de vie. Nous devons faire en sorte que le nouveau tube dont la réalisation a été décidée soit percé le plus rapidement possible, sur la base de l'appel d'offres qui a été lancé.

Enfin, la troisième motion vise à demander la suppression de la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, telle qu'elle est prévue par le Gouvernement dans la loi de finances initiale pour 2014. La loi de finances pour 2013 a modifié les dispositions de l'article 1396 du code général des Impôts concernant la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Ces dispositions prévoient de majorer de 25 % la valeur locative cadastrale qui sert d'assiette à la taxe sur les terrains non-bâties et d'y ajouter une valeur forfaitaire de 5 € par mètre carré pour les impositions dues au titre des années 2014-2015, puis de 10 €/m² pour les impositions dues au titre de l'année 2016 et des années suivantes.

Cette mesure frappera 1 150 communes urbaines et périurbaines dans notre pays, dont une soixantaine dans les Alpes-Maritimes. Elle créera de graves difficultés pour les

exploitations agricoles dans notre département et fragilisera leur viabilité économique. Il vous est proposé de vous opposer à cette disposition, de demander la suppression immédiate de cette mesure confiscatoire qui est profondément attentatoire au droit de propriété, et d'apporter notre soutien aux exploitants agricoles, à leurs représentants, et aux propriétaires fonciers qui subiraient cette augmentation totalement ahurissante.

Voilà mes chers collègues pour ces trois motions. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, dès l'instant où l'on a des fonctions d'élus, on se doit en toute circonstance faire preuve de lucidité dans l'appréciation des choses. Nous n'en avons pas manqué au sein de notre groupe à la lecture des trois motions qui nous sont proposées.

En ce qui concerne la première motion sur le tunnel de Tende, nous la partageons pleinement. Il est impératif que les travaux soient engagés immédiatement. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de difficulté en ce qui concerne l'adoption de cette motion.

De la même manière, nous partageons la nécessité d'aborder, au moment du sommet intergouvernemental franco-italien du 20 novembre 2013, la question de la voie ferrée Nice-Breil-Tende-Cunéo-Vintimille.

Enfin, surprise peut-être de votre côté, nous considérons aussi comme extravagante cette idée d'une majoration de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Nous sommes tout à fait disposés à nous opposer comme vous à cette disposition qui ne nous paraît pas aller dans le sens de l'intérêt général.

M. Le Président.- Merci beaucoup pour cette position pleine de cohérence. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je ne suis pas sûr que cela soit plein de cohérence. En ce qui nous concerne, nous approuverons la motion sur la voie ferrée Nice-Breil-Tende-Vintimille. Pas de problème à ce sujet. C'est celle que nous avons adoptée après discussions et modifications lors d'une précédente session. Nous sommes tout à fait d'accord.

Sur le tunnel routier du Col de Tende, les choses ne sont peut-être pas aussi nettes que cela paraît dans la motion que vous nous proposez. Dans la mesure où nous choisissons de favoriser le développement du transport ferroviaire, les déplacements par la route continuent d'exister, mais nous sommes dans une période, comme vous nous l'avez rappelé tout à l'heure, où sévit une politique d'austérité. Quelles qu'en soient les raisons, et même si nous la dénonçons, nous la subissons comme les autres. Il faut peut-être choisir. Si c'est le transport ferroviaire, pourrions-nous également participer au financement de l'élargissement ou du doublement du tunnel routier du Col de Tende ? En regardant les chiffres, qui sont ceux de 2008, c'est au bas mot, si rien ne change, une quarantaine de millions d'euros d'investissements et de charges que nous aurions à supporter. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération pour les raisons que je viens d'indiquer.

Quant à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, nous sommes trop attachés dans ce département, notamment à l'agriculture périurbaine, pour aller soutenir des décisions aussi débiles mais aussi dangereuses que celle-là. Pas de problème, nous voterons donc pour.

M. Le Président.- Bien. Les qualificatifs vont de « débile » à « ahurissant » ou « extravagant », et se rejoignent. Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Je remercie M. TUJAGUE de voter la motion sur la voie ferrée, qui est indispensable. En ce qui concerne le tunnel routier, je précise que les travaux auraient déjà dû commencer il y a trois ans. Si nous sommes obligés de faire ce tunnel routier, c'est parce que c'est le plus vieux tunnel d'Europe et qu'il n'est plus aux normes. Si demain il y a un accident, on va interdire l'accès à ce tunnel. C'est une véritable catastrophe. Dans la motion, il est justement précisé que nous devons réguler le trafic, notamment en limitant les camions à 26 tonnes. Pour la hauteur, les services du Conseil général doivent mettre un chapiteau à Breil pour interdire les véhicules dépassant les 3,90 m de hauteur. Nous sommes donc obligés de faire ces travaux. Si demain il y a un incendie dans le tunnel, on fermera le tunnel.

Dimanche dernier, je suis rentré d'Italie vers 18 heures en prenant le tunnel de Tende. Il y avait un alternat, et 300 véhicules montaient et faisaient la queue. Il est donc urgent de refaire ce tunnel. S'il y a un incendie, on va le fermer, et ce sera une catastrophe pour l'Est du département et pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. C'est la raison pour laquelle je vous demande de voir exactement la question telle qu'elle se présente.

J'ajoute que le Conseil général des Alpes-Maritimes a décidé de voter ce tiers. La région n'a pas refusé totalement. Elle a refusé tant que des travaux n'étaient pas engagés. Je pense que la région paiera son tiers.

M. Le Président.- Bien. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je voulais rappeler qu'en ce qui concerne le tunnel de Tende, il s'agit d'un traité international sur lequel les collectivités territoriales sont engagées. Par conséquent, les engagements doivent être tenus dans le cadre d'un traité international. Point à la ligne. Deuxièmement, le percement d'un nouveau tunnel et la motion sur ce tunnel sont tout à fait complémentaires de la motion sur le train. Je m'explique. Il n'est pas question de favoriser tel ou tel mode. Il est question de constater que la route supporte un cabotage, notamment de petits artisans qui font le développement et la richesse de cette vallée et de la vallée correspondante en Italie. Si nous fermons cette voie, nous fermons une partie du développement économique de cette vallée. Troisièmement, ce tunnel devrait déjà être fermé au regard de sa dangerosité et de sa non-conformité. Le réalésage coûterait aussi cher que le percement d'un nouveau tunnel, et il fermerait la vallée pour la durée du réalésage, c'est-à-dire pour deux ans. Par conséquent, il n'y a pas d'hésitation à avoir.

M. Le Président.- Merci pour cette position claire.

La première motion relative à la voie ferrée Nice-Breil-Tende-Cuneo-Vintimille, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

La deuxième motion relative au tunnel routier du Col de Tende, mise aux voix, est approuvée à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

La troisième motion demandant la suppression de la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Avant de lever la séance, je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 juin 2013 que vous avez reçu et dont vous avez pris connaissance. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- J'ai juste une remarque à propos de la délibération de solidarité territoriale pour laquelle j'avais fait une intervention très claire disant que sur l'ensemble des subventions j'étais d'accord sauf sur une, à laquelle je m'opposais fermement. Par conséquent, je comprends mal qu'il y ait en conclusion un vote à l'unanimité. Je souhaiterais que cette rédaction soit modifiée : vote à l'unanimité avec l'énoncé de réserves sur l'une des subventions. Les choses seront alors très claires, et la manière dont nous avons envisagé notre vote sera ainsi prise en compte et respectée.

M. Le Président.- Le problème est que le vote est global.

M. VINCIGUERRA.- J'entends bien, mais j'ai quand même très clairement exprimé des réserves.

M. Le Président.- Nous considérons donc que vous l'avez voté et que vous émettiez des réserves. Nous pouvons ajouter cela ?

M. VINCIGUERRA.- Oui par exemple.

M. Le Président.- Nous modifierons le procès-verbal.

M. VINCIGUERRA.- Il suffira que ce que je viens de dire soit au procès-verbal de l'assemblée d'aujourd'hui.

M. Le Président.- Très bien.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- C'est parfait. Je voudrais souhaiter la bienvenue au nouveau payeur départemental, M. IVALDI, et lui adresser tous mes vœux de réussite dans sa mission.

Je vous remercie et je lève la séance.

La séance est levée à 12 heures 06.